

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions spécifiques aux espèces

Éléphants (Elephantidae spp.)

RAPPORT SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DU COMMERCE DES ÉLÉPHANTS (ETIS)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Rapport ETIS à la CoP18

2. Le Système d'information du commerce des éléphants (ETIS), établi par la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) sur le *Commerce de spécimens d'éléphants* et supervisé par le Comité permanent, est mené conformément aux dispositifs définis en Annexe 1 (Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants) de la Résolution.
3. L'ETIS est dirigé et coordonné par TRAFFIC, en consultation avec le Groupe technique consultatif (GTC) MIKE et ETIS, et en collaboration avec le Secrétariat CITES. Les données et l'information sur le commerce illégal d'ivoire et autres spécimens d'éléphants sont collectées par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES ; l'analyse et l'interprétation des données sont traitées par TRAFFIC.
4. La Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) charge, au paragraphe 11, le Secrétariat CITES de faire rapport sur les informations et analyses fournies par ETIS à chaque session de la Conférence des Parties. Les analyses complètes d'ETIS ont été présentées à la Conférence des Parties à ses 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e sessions [CoP11, Gigiri, 2000, document Doc. 11.31.1 (Annexe 5); CoP12, Santiago, 2012, document CoP12 Doc. 34.1; CoP13, Bangkok, 2004, document CoP13 Doc. 29.2A; CoP14, La Haye, 2007, document CoP14 Doc. 53.2; CoP15, Doha, 2010, document CoP15 Doc. 44.1 (Rev. 1); CoP16, Bangkok, 2013, document CoP16 Doc. 53.2.2 (Rev. 1); et CoP17, Johannesburg, 2016, document CoP17 Doc. 57.6 (Rev. 1)].
5. L'Annexe 1 du présent document présente le rapport analytique complet ETIS préparé par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES, comme prévu par la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17).
6. Le rapport ETIS préparé pour la présente session a été pour la première fois partagé avec les Parties concernées (Angola, Burundi, Cambodge, Cameroun, Congo, Chine, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gabon, Région administrative spéciale de Hong Kong, Kenya, République démocratique populaire Lao, Malaisie, Mozambique, Nigeria, Singapour, Afrique du Sud, Turquie, Ouganda, Émirats arabes unis, République unie de Tanzanie, Vietnam et Zimbabwe), sur demande du Comité permanent à sa 69^e session [SC69, Genève, novembre 2017; voir document (SC69 Sum. 10 (Rev. 1)]. À sa 70^e session (SC70, Sochi, octobre 2018), le Comité permanent a chargé le Secrétariat, avec TRAFFIC, de préparer une annexe avec les commentaires de ces Parties sur le rapport ETIS (le cas échéant), et de le diffuser avec le document soumis à l'examen de la Conférence des Parties à sa 18^e session [voir document SC70 Sum. 12 (Rev. 1)]. L'Annexe 2 contient les commentaires des Parties ayant répondu après le partage du rapport ETIS avec toutes les Parties concernées. Ces commentaires venaient des parties suivantes : Cambodge, Chine, RAS Hong Kong, Singapour, Vietnam et Émirats arabes unis. Des amendements ont été apportés à l'Annexe 1 d'après les commentaires fournis par les Parties concernées.

7. Les réponses de TRAFFIC aux commentaires des Parties concernées sont en Annexe 3. Le Secrétariat note les réponses de TRAFFIC pour traiter les questions soulevées par les Parties à propos de l'analyse ETIS. Il rappelle qu'un examen de la méthodologie et du *modus operandi* d'ETIS est prévu à la suite de la CoP18 selon les projets de décisions en Annexe 1 du document CoP18 Doc. 69.1, fondé sur le mandat approuvé par le SC70 [SC70 Sum. 12 (Rev. 1)] et présenté en Annexe 4 du document CoP18 Doc. 69.1.
8. Le Secrétariat souscrit à l'évaluation des résultats de l'analyse typologique et à la classification des Parties fondée sur cette évaluation.
9. Le Secrétariat, conformément aux *Lignes directrices sur le processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire* en Annexe 3 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), prépare des recommandations pour examen par la 71^e session du Comité permanent (Colombo, mai 2019), et en fait une présentation orale à la présente session.
10. D'autres recommandations du Secrétariat en lien avec ce rapport ETIS sont présentées dans le document CoP18 Doc. 69.1 *Mise en œuvre de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17)*.

Soutien à ETIS

10. Le Secrétariat CITES remercie l'Union européenne pour son soutien financier à ETIS dans le cadre du projet MIKES financé par l'Union européenne.
11. Le projet MIKES s'achève en décembre 2019 et donc, un financement externe sera nécessaire pour ETIS et MIKE. Un projet de décision visant à trouver une solution à long terme pour assurer la pérennité financière des deux systèmes de suivi est présenté pour examen à la Conférence des Parties dans le document CoP18 Doc. 69.1.
12. Le budget provisoire nécessaire à la mise en œuvre d'ETIS se trouve en Annexe 4 au présent document.

Recommandation

13. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent document.

**Le Système d'information du commerce des éléphants (ETIS)
et le commerce illégal d'ivoire:
Rapport à la 18^e session de la Conférence des Parties CITES***

T. Milliken, F.M. Underwood, R.W. Burn et L. Sangalakula
TRAFFIC
Décembre 2018

Introduction

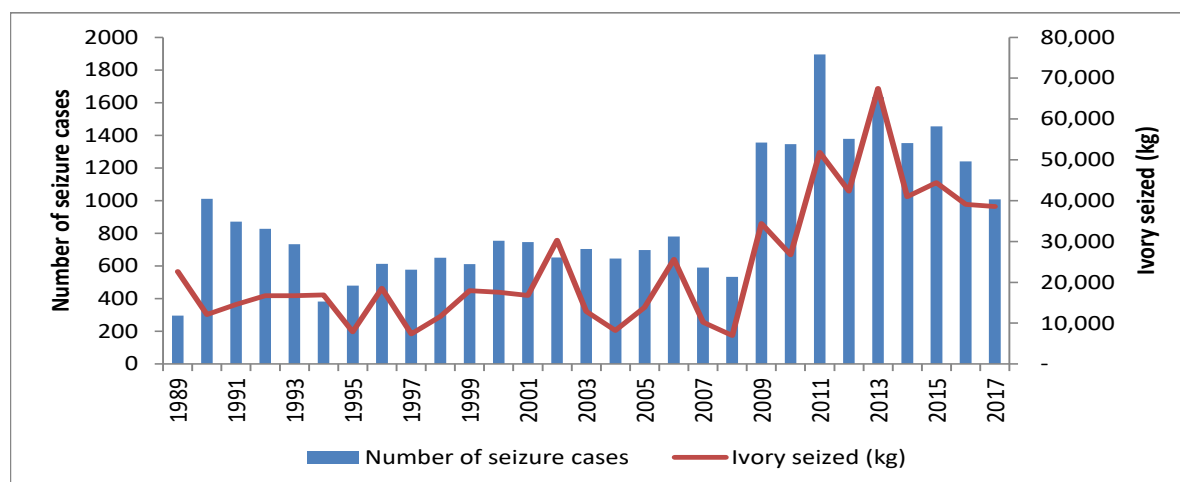
La Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) prescrit “un rapport complet à chaque session de la Conférence des Parties” du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS). Ce rapport est la septième évaluation majeure des données ETIS fournie aux Parties à la CITES, et relève des obligations de rapport par TRAFFIC à la CoP18. Avant présentation au Secrétariat CITES, le document a été examiné par les membres du Groupe technique consultatif (GTC) MIKE-ETIS et les Parties identifiées par l'analyse typologique en pays de catégorie A, B ou C selon l'Annexe 3 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17). TRAFFIC souhaite exprimer sa gratitude à l'Union européenne pour son soutien financier des projets “Réduire l'abattage illégal des éléphants et autres espèces menacées” et “Gestion de la demande et application des lois concernant la faune sauvage en Asie”, ainsi qu'au Fonds de conservation de l'éléphant africain du *Fish and Wildlife Service* (Service de la faune aquatique et terrestre) des États-Unis, aux gouvernements de Belgique et des Pays-Bas, et au WWF, qui ont soutenu l'opération et la gestion d'ETIS depuis la CoP17, et notamment la production du présent rapport.

PREMIÈRE PARTIE : DONNÉES ETIS

Nombres de dossiers enregistrés :

Le 6 juin 2018, ETIS avait enregistré 28 490 dossiers, dont 25 822 concernaient des saisies d'ivoire, le reste, des produits d'éléphants hors ivoire. La figure 1 illustre le nombre de saisies d'ivoire signalées et leur poids estimé en données brutes non corrigées, par an de 1989 à 2017. La figure 1 ne saurait être interprétée comme une tendance, ni une suggestion de quantités absolues d'ivoire saisies au fil du temps, en raison de biais inhérents aux données en termes de taux d'interdiction et de données concernant les saisies signalées à ETIS par les pays.

Figure 1: Nombre de cas de saisies et poids estimé d'ivoire par an, 1989 - 2017
(données brutes ETIS, 6 juin 2018)



* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Note sur l'exhaustivité des données pour 2017 :

Le nombre total des cas de saisies d'ivoire signalés à ETIS pour 2017 : 1007, représente une baisse de près de 20% par rapport à 2016 et de 30% comparé aux chiffres de 2015 (tableau 1). Malheureusement, déclarations tardives et incomplètes des données de saisies à ETIS par les Parties marquent les fichiers de données de 2017. En effet, 179 saisies supplémentaires pour 2017 ont été attestées pour inclusion à ETIS depuis la fermeture de la base de données pour l'analyse en cours. En outre, l'échange annuel de données TRAFFIC avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) n'a pas été possible pour 2017 du fait de remaniements inopinés de personnel de l'OMD, mais ces données devraient être disponibles plus tard. Enfin, pour plusieurs pays n'ayant pas présenté de données pour cette analyse, l'évaluation de données de source ouverte suggère que le nombre réel de saisies serait bien plus élevé qu'indiqué par divers organes de gestion CITES. Si l'analyse statistique tient bien compte du biais dû aux différences de l'effort de communication, elle ne peut actuellement traiter toutes les questions liées à la sous déclaration décrite ci-dessus. À mesure de la disponibilité accrue de cas de saisies, les futures itérations de l'analyse de tendances ETIS devraient montrer une hausse de la moyenne des points de données présents dans cette analyse pour 2017. Ainsi l'analyse actuelle pour l'année 2017 ne représente pas tout à fait l'état du commerce illégal d'ivoire du fait d'un manque de déclaration, il faut donc traiter les résultats pour cette année avec prudence et sans surinterprétation.

Poids de l'ivoire présent dans la base de données des saisies :

Pour plus de la moitié des déclarations de saisie ETIS, les Parties n'ont pas précisé le poids des articles saisis, mais seulement le 'nombre de pièces' par type d'ivoire, ou donné des estimations au lieu de chiffres précis. On ignore le plus souvent si 'articles' désigne les défenses entières ou des morceaux d'ivoire brut et, dans le cas d'ivoire travaillé, le type spécifique du produit reste souvent inconnu et peut aller de quelques grammes à plusieurs kilogrammes. Les poids manquants ont donc été calculés à l'aide de modèles de régression mis à jour, utilisés dans toutes les analyses ETIS antérieures. Enfin, l'incertitude quant au poids a conduit à l'emploi de catégories de poids (au lieu des poids effectivement indiqués ou attribués aux saisies) pour l'analyse des données ETIS. Il faut garder ces avertissements en tête à propos de la valeur des poids estimés mentionnés dans le présent rapport.

Tableau 1: Poids estimé (arrondi au 100 kg le plus proche) d'ivoire en équivalent ivoire brut (EIB) représenté par données non corrigées de saisies ETIS, 2008-2017 (ETIS, 6 juin 2018)

Année	Nombre de cas de saisies d'ivoire	Poids d'ivoire brut (kg)	Poids d'ivoire travaillé en EIB (kg)	Total (kg)
2008	533	5 500	1 400	6 900
2009	1 355	27 600	6 700	34 300
2010	1 344	23 300	3 400	26 700
2011	1 892	45 600	6 100	51 700
2012	1 376	36 900	5 200	42 100
2013	1 634	59 900	7 500	67 400
2014	1 352	33 900	7 000	40 900
2015	1 455	39 000	5 800	44 800
2016	1 242	34 100	5 900	40 000
2017	1 007	34 600	3 700	38 300
Total	13 190	340 400	52 700	393 100

L'équivalent ivoire brut (EIB) est utilisé pour toutes les données de saisie d'ivoire étudiées par ce rapport, ainsi une estimation des pertes intervenant durant le processus de transformation pour les produits en ivoire travaillé est incluse dans le poids, afin que les données de l'ivoire travaillé soient comparables et puissent être agrégées à celle de l'ivoire brut (voir en annexe du document CoP14 Doc. 53.2 la description de la méthode utilisée pour ce calcul). Le tableau 1 fournit un résumé du poids estimé d'ivoire en EIB par an dans cette analyse.

Assignement du pays d'origine des saisies d'ivoire après analyse ADN :

Depuis l'accord des Parties sur la Décision 16.83 et l'ajout de recommandations d'analyse ADN à la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16) à la CoP16, ETIS a consulté les examens scientifiques de l'ivoire des saisies et utilisé les résultats pour étendre l'information sur la route du commerce afin d'inclure les pays mentionnés comme origine dans les circuits commerciaux connus. L'essentiel de ces résultats s'appuie sur la publication d'un travail

entrepris au *Center for Conservation Biology*, (Centre pour la biologie de la conservation) de l'Université de Washington, sous la direction du Dr. Sam Wasser. À cet égard, la base de données de l'ETIS a été conçue pour que soient indiqués de multiples pays d'origine pour une saisie, et une estimation du volume proportionnel pour chaque pays d'origine identifié par les résultats de l'analyse scientifique est devenue partie intégrante de ces données. Le tableau 2 présente le nombre de saisies susceptibles d'être soumises à une analyse scientifique par rapport au nombre réel de cas dont les résultats d'analyse ont été enregistrés dans la base ETIS. Au total, 21 saisies seulement, sur les 107 enregistrées (19,6%) concernant la saisie de 500 kg d'ivoire ou plus, ont fait l'objet d'une analyse scientifique avec résultats communiqués à TRAFFIC pour inclusion à ETIS. De fait, pour 2015-2017, on constate que six seulement sur 46 (13%) de ces saisies ont été analysées et les résultats enregistrés par ETIS. Manifestement, maintes Parties à la CITES ne font pas de l'analyse scientifique de saisies importantes d'ivoire une priorité.

Tableau 2 : Nombre estimé de saisies importantes d'ivoire (>500 kg) objet d'un examen légiste conformément à la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) et résultats transmis à ETIS (ETIS, 6 juin 2018)

Année	Nb. de saisies importantes d'ivoire déclarées à ETIS	Nb. de cas soumis à examen légiste avec résultats transmis à ETIS
Dès juin 2011	13	0
2012	14	3
2013	19	6
2014	15	6
2015	20	2
2016	18	2
2017	8	2
Total	107	21

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DES TENDANCES

La Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) charge ETIS de mesurer les “niveaux et tendances, et les changements de ces niveaux et tendances” du commerce illégal d'ivoire.

Note sur les méthodes

Ce rapport s'appuie sur le cadre analytique ETIS décrit par Underwood *et al.*, (2013) et Burn et Underwood (2013) avec quelques améliorations. Ce cadre fondamental a servi à chaque analyse ETIS depuis la CoP16 CITES. Pour les analyses jusqu'à la CoP18, les modifications ou améliorations suivantes sont à noter :

Période de l'analyse : l'analyse couvre dix années, de 2008 à 2017, en commençant par l'année où la deuxième vente exceptionnelle d'ivoire autorisée par la CITES a eu lieu entre six Parties. Pour cette période de dix ans, la base de données ETIS contient 13 190 saisies enregistrées concernant de l'ivoire brut ou travaillé, pour un poids total estimé à 393 100 kg (tableau 1). Les enregistrements détaillés vont de un gramme à 7 013 kg d'ivoire et le 1% le plus important de ces saisies enregistrées représente 58% du poids total estimé de tout l'ivoire saisi durant cette période.

Catégories de poids : Depuis la CoP16, chaque analyse ETIS décrit les tendances du commerce illégal de l'ivoire par catégorie de poids pour l'ivoire brut et travaillé : petit poids (moins de 10 kg), poids moyen (10 kg à moins de 100 kg) et élevé (100 kg ou plus). Si ce classement a plutôt bien fonctionné, depuis la CoP17 les catégories de poids moyen et élevé d'ivoire travaillé sont combinées car il y a très peu de saisies d'ivoire travaillé dans la catégorie poids élevé. Combiner ces deux classes de poids donne des résultats d'analyse plus fiables.

Choix des pays : Avec le système de pointage décrit dans le rapport de la CoP17 (CoP17 Doc. 57.5 Annexe), les données de 66 pays pour la période 2008-2017 ont été examinées pour cette analyse, représentant 99% des saisies en nombre et en poids. Précisons que le Portugal a été exclu de l'analyse car il est considéré pays atypique, notamment par la production de résultats aberrants pour les deux premières années de la tendance, puis une très faible contribution ces dernières années, point central de cette analyse.

Correction de distorsions dans les données des saisies ETIS : Comme pour toutes les analyses antérieures, les données de saisie brute ETIS présentées Figure 1 ne peuvent être considérées comme une représentation exacte du commerce illégal d'ivoire du fait de distorsions inhérentes aux données. Les distorsions sont liées aux différences dans la capacité des pays à effectuer des saisies et/ou les déclarer à ETIS. Il faut donc introduire des corrections pour obtenir des comparaisons valables entre les pays sur la durée. Pour cela, on utilise des variables de remplacement qui représentent certaines différences en termes de taux de saisies et de déclarations, entre et au sein de chacun des pays sur la durée, comme décrit par Underwood *et al.*, 2013. Comme pour les analyses des CoP16 et CoP17, le *Score de collecte de données* et le *Score pour les rapports annuels CITES* sont les deux variables les plus pertinentes pour expliquer les différences entre pays dans leur capacité à signaler les saisies.

Dans l'analyse de la CoP17, l'une des variables de remplacement décrit le mieux la variabilité des saisies par les pays (le taux de saisies), c'est le *taux d'effort de lutte contre la fraude* (taux LF) de l'année précédente, (décrit dans la quatrième note du tableau 5). À cet égard, il faut savoir que ce calcul avec le taux LF a exclu des pays impliqués dans la chaîne du commerce d'une saisie si l'envoi a été saisi avant d'atteindre le pays en question, annulant ainsi l'intervention répressive. Cela donne une meilleure image de la lutte contre la fraude que la définition utilisée avant l'analyse de la CoP17, mais en conséquence les nations principalement pays de destination bénéficient d'un taux LF artificiellement élevé. En effet les envois ne quittent pas un pays de destination où ils sont consommés, mais ils sortent du pays d'origine et peuvent alors être saisis par d'autres pays. Ainsi, dans la comparaison entre pays d'origine et pays de destination appliquant exactement le même effort de lutte contre la fraude, le pays de destination aura un meilleur taux LF. Ce problème est noté dans la documentation concernant les méthodes d'ETIS présentée par Singapour à la 69^e session du Comité permanent CITES (SC69 Doc. 29.3 Annexe 5). Pour atténuer cet effet, une nouvelle variable, l'indice de transaction, a été introduite pour décrire le rôle d'un pays dans les transactions du commerce illégal. En général, les pays apparaissent souvent en plusieurs endroits de la chaîne. Ils seront pays d'origine pour quelques envois, et pays d'exportation ou de destination pour d'autres. L'indice de transaction est conçu pour déterminer l'importance relative des divers rôles joués par les pays dans la chaîne du commerce illégal d'ivoire à partir de l'information fournie par les bordereaux de saisies ETIS¹. L'indice de transaction calculé chaque année pour chaque pays est le Score de destination² d'un pays (plus un) divisé par le Score de non destination d'un pays³ (plus un). Avec ce calcul, les pays étant surtout pays de destination ont un indice de transaction supérieur à celui des pays plutôt présents en amont dans la chaîne du commerce.

Dans l'analyse 2018, les variables donnant la meilleure indication des différences de taux de saisie sont le taux LF et l'indice du commerce de l'année précédente. La correction des distorsions pour ces deux variables s'interprète comme suit : plus le taux LF est élevé, plus élevé est le taux estimé de saisies, mais pour deux pays ayant le même taux LF, le taux estimé de saisies sera plus bas pour le pays ayant l'indice de commerce le plus haut. Cet affinement de l'estimation du taux de saisie est un mieux par rapport aux analyses précédentes, même s'il faut préciser que cette méthode de calcul ne modifie pas substantiellement les résultats de l'analyse de tendance.

L'indice de transaction – évaluation de la fréquence du commerce illégal d'ivoire

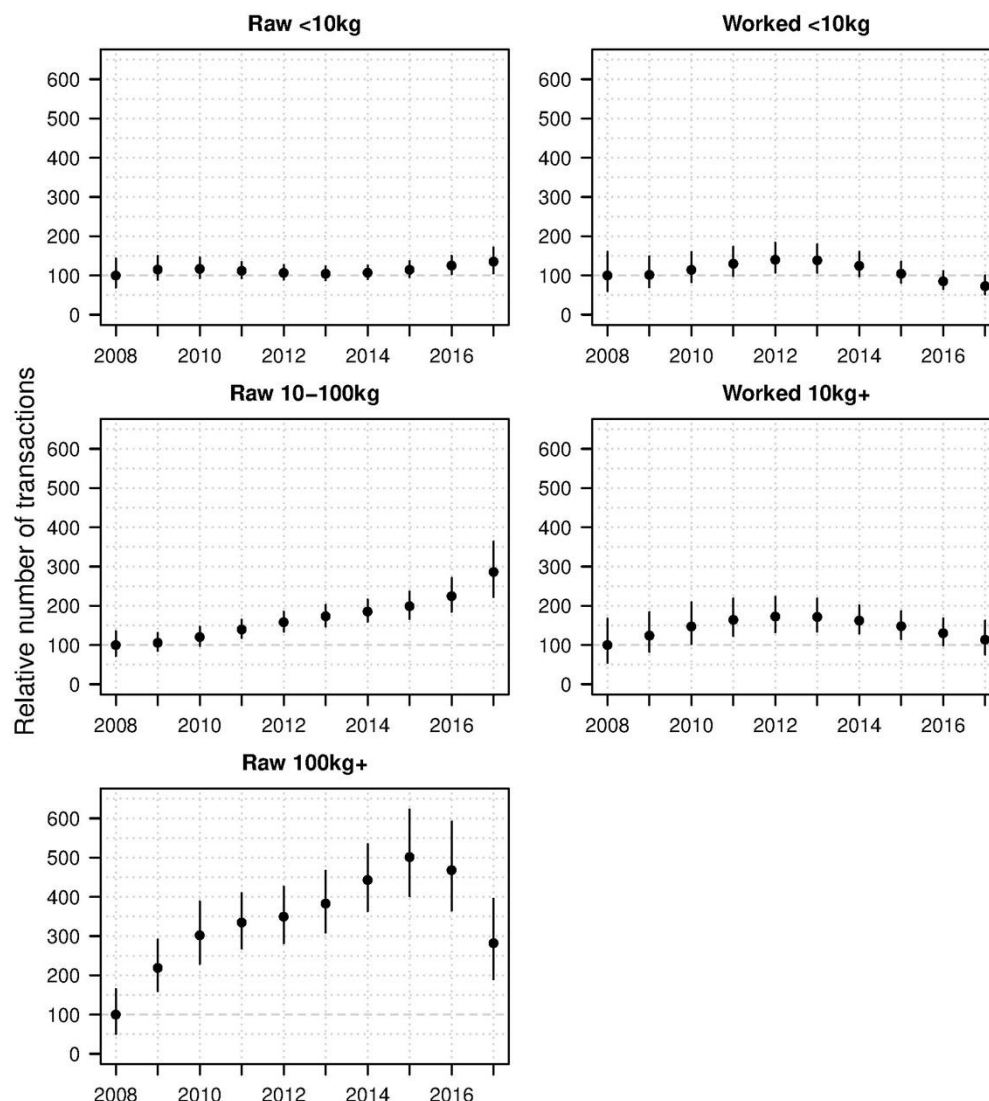
L'indice de transaction présenté figure 2 décrit l'activité mondiale de commerce illégal de l'ivoire pour deux types d'ivoire (brut et travaillé) et trois catégories de poids (petit, moyen, élevé), ces deux derniers étant combinés pour l'ivoire travaillé. Fondé sur des données corrigées pour réduire les distorsions liées aux variations de saisies et d'enregistrement, chaque catégorie d'ivoire donne la fréquence des transactions d'ivoire brut et d'ivoire travaillé pendant la période, l'année 2008 étant fixée à 100 pour donner une base de référence.

¹ Ces bordereaux de saisie mentionnent généralement les pays d'origine, d'exportation, de transit ou de destination dans la transaction comme précisé par le formulaire de collecte de données ETIS homologué pour utilisation dans le cadre CITES en 1998. Plus de 85% des enregistrements ETIS de la période fournissent une information sur la chaîne du commerce.

² Le score de destination d'un pays pour une année donnée est le nombre de saisies pour lesquelles ce pays est inscrit comme 'pays de destination' divisé par le nombre total de saisies cette année-là pour lesquelles un 'pays de destination' est fourni. Ce score est calculé séparément pour les saisies d'ivoire brut et travaillé puis la moyenne établie.

³ Le score de non destination est la moyenne des scores d'origine, d'exportation et de transit. Cela prend en compte le nombre de saisies pour lesquelles le pays est inscrit comme 'pays d'origine, d'exportation et/ou de transit' et le calcul est similaire à celui du score de destination.

Figure 2: Tendances de l'indice de transactions par type d'ivoire et catégorie de poids avec intervalles de confiance moyen (points en gras) et de 90%, 2008-2017 (ETIS, 6 juin 2018)

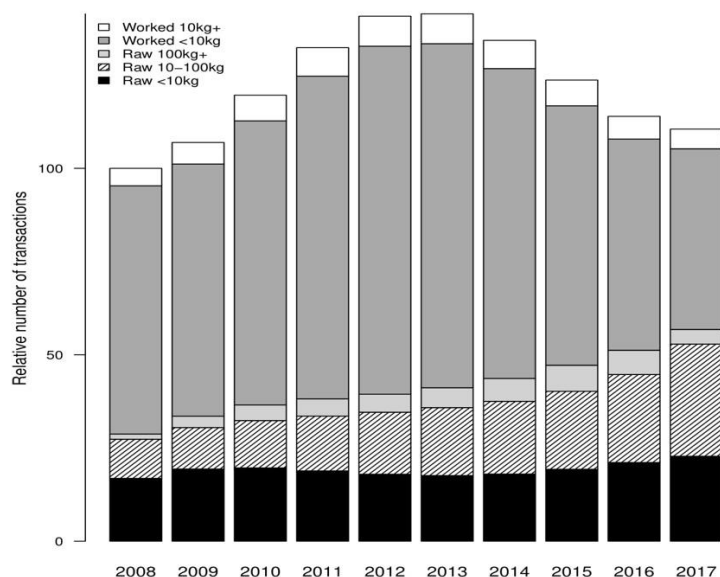


Chaque figure présente la tendance du commerce par type d'ivoire, les meilleures estimations des transactions annuelles étant représentées par le point en gras et les lignes verticales décrivant des limites de confiance de 90%. À l'exception du chiffre 'brut 100 kg+', on peut constater que ces limites de confiance restent serrées dans les autres catégories. En général, les trois chiffres concernant les saisies d'ivoire brut témoignent du commerce d'ivoire en provenance d'Afrique, la principale source de commerce illégal contemporain, tandis que les deux chiffres pour l'ivoire travaillé ouvrent une perspective sur la demande et la consommation d'ivoire dans le monde entier. La dynamique qui sous-tend le commerce de chaque catégorie d'ivoire peut être unique et refléter différents aspects du commerce illégal. Par exemple, la catégorie de petit poids d'ivoire travaillé représente les produits fabriqués saisis auprès de touristes ou autres consommateurs individuels, tandis que la catégorie de poids élevé d'ivoire brut implique plutôt les nombreuses transactions commerciales menées dans le cadre d'activités criminelles organisées de haut niveau. Examiner les données d'ETIS au prisme des types d'ivoire et des catégories de poids permet un regard plus nuancé sur différents acteurs, lieux et dynamiques participant de la chaîne du commerce illégal d'ivoire. Comme déjà précisé, classer les saisies par catégories de poids aide aussi à limiter l'incertitude quant au poids des saisies d'ivoire.

Sur la droite de la figure 2, les transactions illicites d'ivoire travaillé étaient à leurs plus hauts niveaux en 2012/2013 puis commencent un déclin progressif jusqu'en 2017. Cela correspond au développement d'une série d'études du marché de l'ivoire en Asie comme en Afrique montrant dans l'ensemble de forte réductions du nombre d'articles en ivoire en vente sur des marchés physiques d'ivoire, y compris ceux de Chine, Thaïlande et Singapour en Asie (Webber *et al.*, 2013; Krishnasamy *et al.*, 2016; Zhao, 2017; Yu, 2018), et Cameroun, Congo, Éthiopie, Gabon en Afrique (Nkoke *et al.*, 2017; Vigne, 2017). Pour les transactions d'ivoire brut, sur la gauche de la figure 2, la catégorie petit poids montre une augmentation graduelle, tandis que celle de poids moyen connaît une hausse considérable en termes d'activité de commerce illégal en 2017. En fait, cela correspond à une baisse

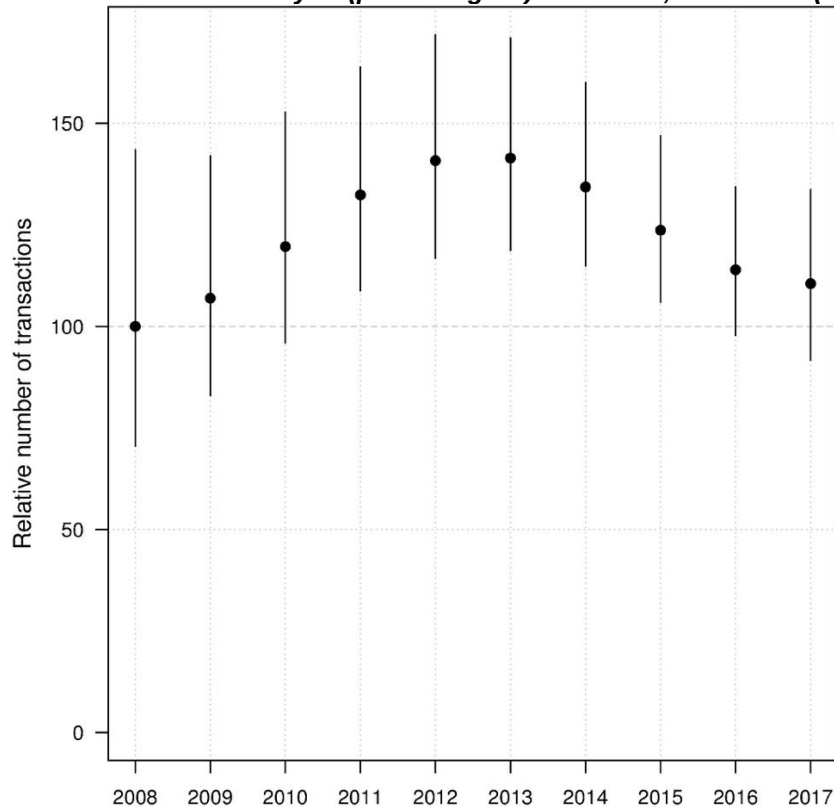
majeure pour la catégorie de poids élevé d'ivoire brut en 2017, après une hausse régulière ininterrompue à partir de 2008 jusqu'au pic de 2015. La baisse de la catégorie poids élevé du brut est importante car elle était un moteur essentiel de la tendance globale du commerce illégal d'ivoire durant toute la période examinée. Les deux tendances, à la hausse de la catégorie de poids moyen d'ivoire brut, et à la baisse de la catégorie de poids élevé d'ivoire brut, peuvent indiquer une évolution des dynamiques du commerce, notamment l'apparente émergence du traitement de l'ivoire illégal en Afrique pour en exporter les produits vers les marchés asiatiques (CITES, 2017).

Figure 3: Indice de transaction combinant les classes de poids par type d'ivoire, 2007-2014 (ETIS, 21 juin 2018)



La figure 3 regroupe les tendances par type d'ivoire, avec un déclin de plus en plus marqué du total de transactions d'ivoire à partir du pic des années 2012/2013, la catégorie de petit poids d'ivoire travaillé montrant la baisse la plus marquée. La baisse des transactions d'ivoire brut concernant 100 kg ou plus est aussi visible, mais en termes de nombre réel de transactions individuelles l'effet est bien moindre. D'autre part, les envois d'ivoire brut de petite et moyenne quantité ont augmenté au point que l'ensemble des transactions d'ivoire brut dépasse l'estimation de toutes les transactions d'ivoire travaillé pour la toute première fois dans une analyse ETIS. Là encore, ce résultat est-il dû au manque de données sur les transactions d'ivoire travaillé pour 2017 ou pas, nous ne le saurons que lors de la prochaine analyse de tendances ETIS.

Figure 4: *Indice de transaction composite de tous les types d'ivoire et catégories de poids avec intervalles de confiance moyen (point en gras) et de 90%, 2008-2017 (ETIS, 06 juin 2018)*

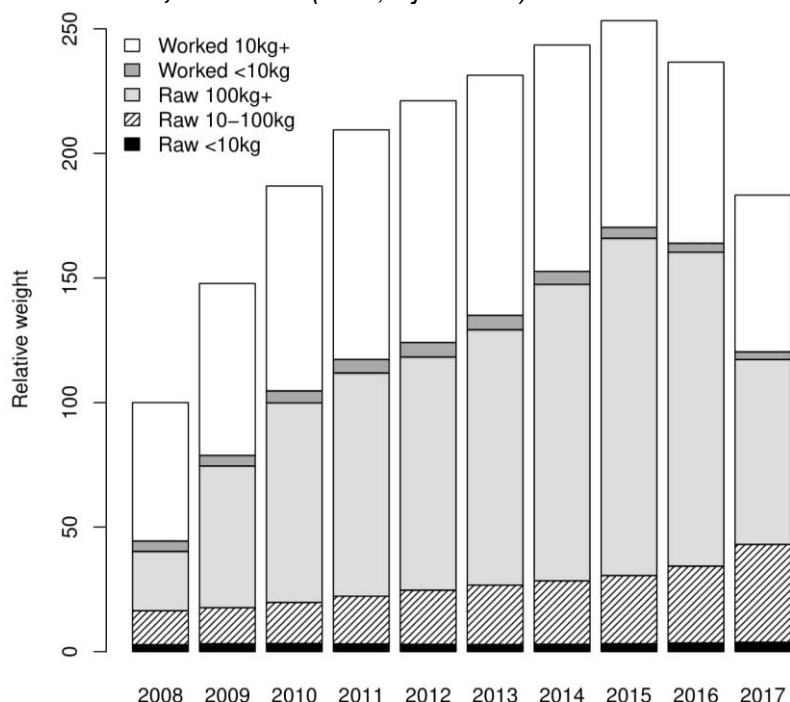


La figure 4 illustre la tendance générale consolidée en termes d'activité illégale de commerce d'ivoire au niveau mondial avec intervalles de confiance de 90% indiqués. Là encore, l'analyse évoque un recul de l'activité du commerce illégal d'ivoire dans le monde depuis 2013 mais l'ampleur de la baisse en cours en 2017 reste incertaine en raison du problème de données incomplètes mentionné plus haut. En cas d'enregistrements de saisies supplémentaire après cette analyse, 2017 pourrait finalement dépasser l'estimation pour 2016. En conclusion il semble bien que les transactions illégales d'ivoire ont quelque peu décliné, mais cette tendance à la baisse reste dans les intervalles de confiance du niveau record. Une interprétation prudente est que le commerce illégal d'ivoire est plus ou moins demeuré stable au cours des deux, voire trois, dernières années.

L'indice de poids – évaluation du volume de commerce illégal d'ivoire

L'indice de poids permet d'évaluer le poids relatif de l'ivoire commercialisé par type d'ivoire et catégories de poids. Cet indice résulte de l'association de l'indice de transactions et d'un modèle assignant le poids de chaque saisie dans chaque catégorie de poids. Comme souligné plus haut, ETIS n'a pas été conçu pour exprimer le commerce illégal d'ivoire en valeurs de poids absolues, mais le modèle consolidé de données ajustées pour réduire les distorsions est un indicateur de la quantité relative d'ivoire déplacée chaque année dans les circuits du commerce illégal. Il faut aussi savoir que l'impact sur les éléphants devient plus visible avec l'évaluation de l'indice de poids et l'association des résultats ETIS aux données de MIKE sur l'abattage illégal des éléphants, qu'avec l'évaluation du nombre de transactions. Toutefois, s'agissant d'un indice relatif, l'impact absolu sur le nombre d'éléphants ne peut être mesuré à partir de cette analyse.

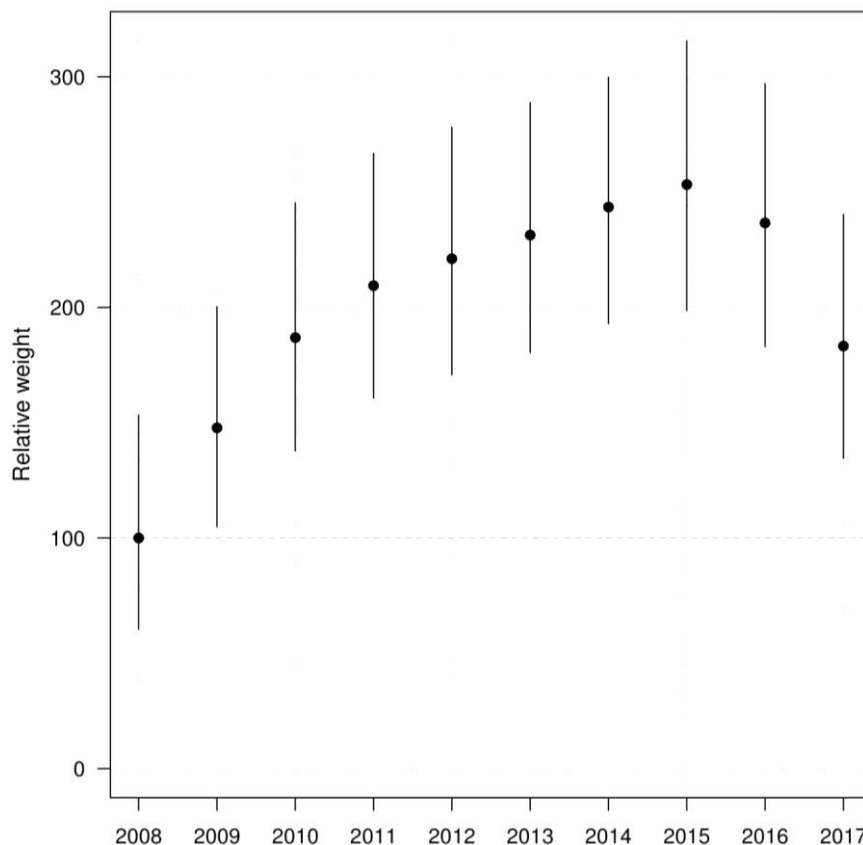
Figure 5: Indice de poids associant les catégories de poids par types d'ivoire avec intervalles de confiance de 90%, 2008-2017 (ETIS, 6 juin 2018)



Associant tous les types d'ivoire et catégories de poids, la figure 5 illustre la contribution relative de chaque catégorie d'ivoire au commerce illégal. Il est clair que l'ivoire brut de poids élevé (en grisé) représente la plus grande quantité d'ivoire dans le commerce illégal durant cette période. La baisse marquée des transactions d'ivoire brut de poids élevé en 2017 a entraîné une chute de la quantité relative d'ivoire dans le commerce illégal. Les niveaux actuels du commerce en valeur pondérale n'ont pas été aussi bas depuis 2010, soit sept ans plus tôt. En 2017, seule la catégorie d'ivoire brut de poids moyen montre une augmentation de la quantité d'ivoire, reflétant probablement une évolution des dynamiques du commerce. Comme toujours, les transactions les plus fréquentes portent sur les produits en ivoire travaillé pesant moins de 10 kg (comme le montre la figure 3), mais mesurées en poids global annuel, cette catégorie de poids représente une très faible proportion du poids total de l'ivoire du commerce illégal (figure 5).

La figure 6 présente une estimation des poids relatifs totaux par an avec des limites d'intervalles de confiance de 90% représentés par les lignes verticales. Une tendance à la hausse régulière de la catégorie ivoire brut de poids élevé avait conduit l'indice de poids à un pic en 2015. Cette catégorie d'ivoire brut montrant pour la première fois une forte baisse, la quantité globale d'ivoire objet de commerce illégal connaît une baisse importante, au lieu de la baisse plus modérée de l'indice de transaction de la figure 4. Si toute baisse de la quantité d'ivoire dans le commerce illégal est une bonne nouvelle pour la conservation de l'éléphant, il faut savoir que la baisse du poids moyen des défenses (une variable cruciale qui n'est pas suivie *via* un protocole de rapport officiel par les programmes MIKE et ETIS) pourrait bien masquer des niveaux réels assez stables, voire en augmentation, des prises illégales si le poids moyen des défenses connaissait un déclin constant, une très forte possibilité s'agissant de populations d'éléphants dont le braconnage entraîne une réduction notoire.

Figure 6: Indice de poids associant tous les types d'ivoire et catégories de poids avec des intervalles de confiance moyens (point en gras) de 90%, 2007-2017 (ETIS, 6 juin 2018)



En résumé, cette analyse suggère une réduction récente du volume de commerce illégal, le poids estimé d'ivoire objet de commerce illégal quittant les sommets enregistrés auparavant. Ce résultat correspondant à quatre années entières de mise en œuvre des Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI), il est plausible qu'il reflète l'impact positif de ce processus de surveillance CITES sur la dynamique globale du commerce. Cependant, l'ampleur de la baisse visible des deux indices, de transaction et de poids, est quelque peu remise en question par le fait qu'un nombre important de saisies en 2017 n'a pas été pris en compte dans les résultats présentés par ce rapport pour cause de déclaration tardive, les données de certains pays peuvent donc être incomplètes. Une éventuelle hausse des résultats 2017 lors de futures itérations de l'analyse de tendance ETIS ne peut être écartée et les efforts doivent se poursuivre pour réduire le commerce illégal d'ivoire à des niveaux qui n'érodent pas la conservation de l'éléphant dans les États de son aire de répartition.

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE PAR GRAPPES

À chaque itération de l'analyse ETIS remise aux CoP CITES, l'analyse par grappes agglomérantes hiérarchiques a été employée pour déterminer les pays de structures commerciales similaires. Les Parties peuvent alors identifier les pays les plus visiblement impliqués dans le commerce illégal de l'ivoire afin d'envisager les interventions appropriées en vertu de la Convention. Lors de la CoP17, la Résolution Conf. 10.10 a été amendée pour inclure l'Annexe 3, *Lignes directrices sur le processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire*, dont l'étape 1 : "Identification des Parties en vue de leur participation aux plans nationaux d'action pour l'ivoire" indique clairement :

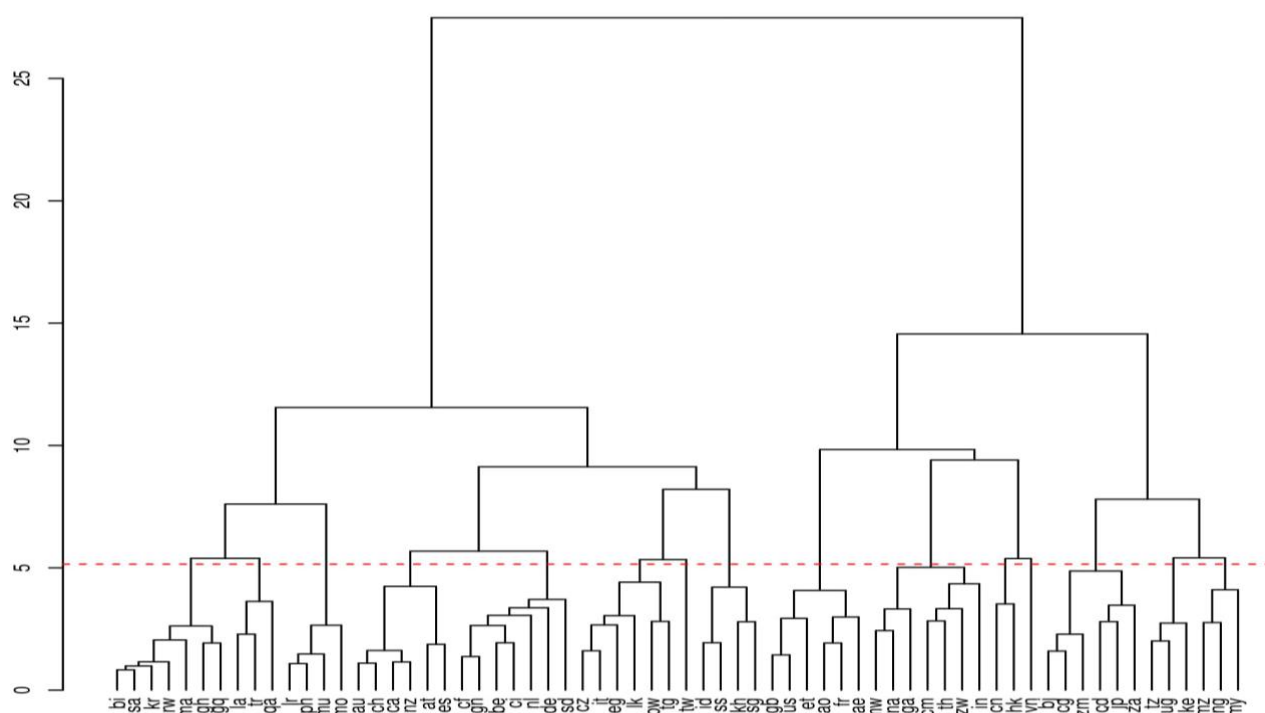
La désignation des Parties en vue de leur participation aux plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) s'appuie sur le rapport ETIS remis à chaque session de la Conférence des Parties conformément à la présente Résolution.

Cette analyse par grappes est l'élément sous-jacent du rapport ETIS qui aide les Parties dans l'identification et cette évaluation a été entreprise dans cet esprit.

Formation des grappes :

La figure 7 représente l'analyse par grappes pour la CoP18, où 66 pays ou territoires ont été comparés pour les années 2015 à 2017, soit les données ETIS les plus récentes (l'analyse pour la CoP17 traitait les années 2012-2014, un tout autre ensemble de données).

Figure 7: Analyse par grappes (données ETIS, 6 juin 2018)



Clé: AE- Émirats arabes unis; AO-Angola; AT-Autriche; AU-Australie; BE-Belgique; BI-Burundi; BJ-Benin; BW-Botswana; CA-Canada; CD- République démocratique du Congo; CF- République de Centre Afrique; CG- République du Congo; CH-Suisse; CI-Côte d'Ivoire; CM-Cameroun; CN-Chine; CZ-République tchèque; DE-Allemagne; EG-Égypte; ES-Espagne; ET-Ethiopie; FR-France; GA-Gabon; GB-Royaume Uni; GH-Ghana; GN-Guinée; GQ- Guinée équatoriale; HK- SAR Hong Kong; ID-Indonésie; IN-Inde; IT-Italie JP-Japon; KE-Kenya; KH-Cambodge; KR- République de Corée; LA-République démocratique populaire Lao; LK-Sri Lanka; LR-Libéria; MA-Maroc; MO-Macao SAR; MU-Maurice; MW-Malawi; MY-Malaisie; MZ-Mozambique; NA-Namibie; NG-Nigeria; NL-Pays-Bas; NZ-Nouvelle-Zélande; PH-Philippines; QA-Qatar; RW-Rwanda; SA-Arabie saoudite; SD-Soudan; SG-Singapour; SS-Sud-Soudan; TG-Togo; TH-Thaïlande; TR-Turquie; TW-Taiwan Province de Chine; TZ- République unie de Tanzanie; UG-Ouganda; US-États-Unis d'Amérique; VN-Vietnam; ZA-Afrique du Sud; ZM-Zambie; ZW-Zimbabwe. La ligne en pointillés est le point de formation des grappes.

Les données utilisées pour l'analyse par grappes incluent les totaux sur trois années des onze variables suivantes après correction de la distorsion. Ces variables visaient à faire ressortir les caractéristiques générales de l'implication d'un pays dans le commerce illégal d'ivoire (1 à 5), distinguer les résultats de la lutte contre la fraude (6, 7), et mesurer l'ensemble des flux commerciaux de l'ivoire, notamment ceux qui constituent les plus gros volumes échangés (8, 9, 10, 11):

- 1 – 5. l'indice de transaction par type d'ivoire dans cinq catégories de poids pour chaque pays – ces mesures servent à comparer le rôle relatif de chaque pays dans ce commerce (brut et travaillé pris séparément).
6. le total des 'saisies hors du pays' (nombre de saisies dans lesquelles le pays est impliqué dans la chaîne commerciale mais n'a pas fait lui-même la saisie bien qu'il en ait eu l'occasion) inférieures à 500 kg (brut et travaillé confondus) – cette mesure sert à comparer les résultats de la lutte contre la fraude, mais seulement dans les cas où l'action répressive aurait été possible.
7. le total des 'saisies hors du pays' (nombre de saisies dans lesquelles le pays est impliqué dans la chaîne commerciale mais n'a pas fait lui-même la saisie bien qu'il en ait eu l'occasion) de 500 kg ou plus (brut et travaillé confondus) – cette mesure sert à comparer les résultats de la lutte contre la fraude, mais seulement dans les cas où l'action répressive aurait été possible.
8. le total du poids des saisies (poids en kg des saisies effectuées par un pays) inférieures à 500 kg (brut et travaillés confondus) – cette mesure sert à comparer la quantité relative d'ivoire saisi entrant dans un pays en petites livraisons.

9. le total des 'poids hors pays' (poids en kg des saisies dans lesquelles le pays est impliqué dans la chaîne commerciale indépendamment du lieu où est effectuée la saisie) inférieur à 500 kg (brut et travaillé confondus) – cette mesure sert à comparer les flux commerciaux relatifs d'ivoire en termes de quantité d'ivoire venu d'un pays, le quittant ou y transitant en petites livraisons.
10. le total des poids des saisies (poids en kg des saisies effectuées par un pays) supérieures à 500 kg (brut et travaillées confondus) – cette mesure sert à comparer la quantité relative d'ivoire saisie entrant dans un pays en livraisons importantes.
11. le total des 'poids hors pays' (poids en kg des saisies dans lesquelles le pays est impliqué dans la chaîne commerciale indépendamment du lieu où est effectuée la saisie) de 500 kg ou plus (brut et travaillé confondus) – cette mesure sert à comparer les flux commerciaux relatifs d'ivoire en termes de quantité d'ivoire venu d'un pays, le quittant ou y transitant en livraisons importantes.

Le résultat obtenu est le dendrogramme de la figure 7 qui regroupe les pays affichant des caractéristiques similaires. Le degré de séparation verticale entre différents pays/territoires fournit une mesure relative de dissemblance fondée sur la distance parcourue sur l'axe vertical. Par exemple, on peut voir que les deux parties du dendrogramme sont nettement divisées entre les 38 pays sur la gauche et les 28 pays sur la droite (figure 7); cette séparation correspond à une division critique de cette analyse par grappes, les grappes de droite affichant des valeurs beaucoup plus élevées pour chaque variable évaluée, autrement dit, en termes relatifs les données montrent une plus grande association au commerce illégal d'ivoire.

Le dendrogramme montrant la relation hiérarchique entre pays, on peut tracer une ligne horizontale à n'importe quelle hauteur sur le diagramme pour composer des grappes de pays. Une grappe est formée par tous les pays reliés par la ligne verticale coupant la ligne horizontale. Par exemple, une ligne tracée au repère 20 donne les deux groupes décrits ci-dessus. Une ligne vers le repère sept donnerait 10 groupes et une ligne proche du zéro donne 66 groupes différents – un par pays. Tout comme les individus sur un arbre taxonomique peuvent être groupés selon différentes résolutions par exemple par espèce, famille, genre ou ordre, de même les pays dans cette analyse. Modifier la résolution, et donc la limite et le nombre de groupes, ne modifie pas la structure du dendrogramme ou le lien entre pays mais donne simplement un autre degré de précision pour la description des caractéristiques du commerce de l'ivoire des pays de chaque groupe.

Pour ce rapport, 15 groupes sont décrits, comprenant une à sept entités chacun ; la ligne horizontale juste au-dessus du repère 5 indique la limite de ce groupement. Certes subjective, cette limite n'en a pas moins été choisie après examen minutieux des données car elle est apparue fournir assez de précisions pour trier les pays selon leurs rôles dans le commerce. Dans le meilleur des cas, les groupes en grappes affichent une logique peu ambiguë en termes d'attributs sous-jacents, mais les groupes n'affichent pas tous une cohésion claire en termes de caractéristiques définissables. La description ci-dessous le précise si nécessaire et le dendrogramme fournit une information complémentaire sur les nuances des groupements. Enfin, les variables de l'analyse par grappes étant fondées sur des résultats modélisés, une analyse du degré de variation a été menée pour évaluer les interconnexions et l'unité des composantes de chaque grappe. Sauf exceptions (signalées ci-dessous), elle a montré une forte cohésion, notamment pour les grappes envisagées comme prioritaires plus loin dans ce rapport.

Description des résultats:

Le tableau 3 présente un résumé consolidé des statistiques pour les 15 groupes qui vont permettre une description comparative des principales caractéristiques des différents groupes. Certaines de ces variables se fondent ou proviennent des données ETIS d'origine transmises par les fournisseurs de données à ETIS, avant correction des distorsions. L'analyse par grappes utilise les résumés corrigés des distorsions de ces données, mais on considère que le choix du résumé des données d'origine fournies par les Parties est la meilleure façon d'exposer les caractéristiques des grappes. De plus, d'autres sources indépendantes de données sont utilisées pour décrire les grappes, comme la mesure de la corruption par *Transparency International* ou le score du marché intérieur d'ivoire, car leur utilisation est implicite pour l'évaluation comparative de l'environnement national dans lequel se produit le commerce illégal d'ivoire à l'échelle nationale. Pour les grappes de pays individuel, les statistiques reflètent les données de ce pays seulement, mais pour les grappes d'au moins deux pays, les statistiques représentent la moyenne des composantes.

Tableau 3: Résumé des variables permettant de décrire les 13 groupes de l'analyse par grappes, fondé sur les données saisies sur ETIS avant correction des distorsions et autres sources de données, 2015-2017. Les grappes grisées sont dans le groupe de droite (plus hauts niveaux de commerce illégal).

		Mesure de la fréquence	Mesure de l'ampleur	Mesures de l'efficacité de la lutte contre la fraude		Mesure de la criminalité organisée	Mesure du commerce intérieur d'ivoire
Group e	Pays ou territoires	Nb. moyen de saisies ¹	Poids moyen (kg) ²	Taux ICM ³	Taux moyen LF	Proportion de saisies de grande quantités d'ivoire/poids moyen ⁵	Score moyen du marché ⁶
1	MY, MZ, NG	112	16,849	34.44	0.21	0.75	4.67
2	KE, TZ, UG	194	11,836	28.11	0.90	0.59	1.33
3	BJ, CD, CG, JP, ZA, ZM	88	3,589	39.17	0.61	0.45	4.00
4	VN	153	32,054	33.00	0.46	0.69	6.00
5	CN, HK	611	13,919	57.83	0.90	0.57	6.50
6	CM, GA, IN, MW, NA, TH, ZW	93	3,451	34.33	0.77	0.30	3.43
7	AE, AO, ET, FR, GB, US	275	2,490	57.72	0.69	0.00	4.17
8	ID, KH, SG, SS	16	5,957	38.67	0.41	0.76	3.25
9	TW	9	963	62.00	0.88	0.89	3.00
10	BW, CZ, EG, IT, LK, TG	21	646	44.56	0.82	0.00	2.83
11	BE, CF, CI, DE, GN, NL, SD	42	727	48.14	0.60	0.34	4.00
12	AT, AU, CA, CH, ES, NZ	25	318	78.22	0.70	0.00	3.00
13	LR, MO, MU, PH	1	6	30.50	0.00	0.00	2.50
14	LA, QA, TR	25	3,486	44.67	0.11	0.59	4.00
15	BI, GH, GQ, KR, MA, RW, SA	11	241	37.81	0.00	0.00	2.86

1. On mesure *la fréquence* par le 'nombre moyen' de saisies réalisées entre 2015 et 2017 (soit le nombre total de saisies effectuées dans un pays/territoire donné, ou auxquelles il a participé, divisé par le nombre d'entités formant la grappe); un chiffre élevé indique une plus grande fréquence; un chiffre bas une fréquence moindre.

2. On mesure l'ampleur par le 'poids moyen' des saisies déclarées entre 2015 et 2017 (soit le poids total estimé que représentent l'ensemble des saisies d'ivoire effectuées dans un pays/territoire donné, ou auxquelles il a participé, divisé par le nombre d'entités formant la grappe); un chiffre élevé indique un poids d'ivoire plus important; un chiffre bas, un poids d'ivoire moindre.
3. On mesure la lutte contre la fraude, son efficacité et le taux de présentation de rapport par l'indicateur moyen de l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International* (soit le score total IPC pour chaque pays entre 2015 et 2017 divisé par le nombre de pays/territoires formant le groupe divisé par le nombre d'années); les scores vont de 1 (performance de gouvernance la plus faible) à 100 (performance de gouvernance la plus élevée).
4. On mesure la lutte contre la fraude, son efficacité et le taux de présentation de rapport par l'indicateur 'taux moyen LF' entre 2015 et 2017 (soit le nombre total de saisies effectuées à l'intérieur du pays divisé par le nombre total des saisies effectuées par chaque pays/territoires formant le groupe, ou auxquelles il a participé, divisé par le nombre d'entités de la grappe); les taux vont de 0.00 (aucun effort de lutte contre la fraude) à 1.00 (meilleurs efforts de lutte contre la fraude).
5. On mesure la participation de la criminalité organisée en prenant la proportion du poids moyen des saisies déclarées que représentent les saisies de grandes quantités (d'un poids égal ou supérieur à 500 kg d'ivoire (EIB) effectuées par un pays/territoire ou auxquelles il a participé) entre 2015 et 2017; un chiffre élevé indique la présence de la criminalité organisée dans le mouvement de l'ivoire; un chiffre bas, son absence.
6. On mesure le commerce intérieur de l'ivoire par le 'score moyen du marché'; ces scores vont de 1 (pas de marché intérieur de l'ivoire) à 9 (marché intérieur très important).

Il faut noter que ce rapport utilise les saisies d'au moins 500 kg comme valeur seuil pour évaluer les mouvements de l'ivoire considérés liés aux activités de la criminalité organisée (auparavant, c'était 800 kg, mais 500 kg correspond au seuil convenu par les Parties dans la Décision 16.83 et désormais contenu dans la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17)). Pour évaluer la corruption, l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*, utilisé dans des itérations antérieures des analyses ETIS sert pour décrire les estimations comparatives au niveau national du cadre de la gouvernance générale. Enfin, l'ordre numérique des groupes en grappes ne reflète pas leur importance, mais indique seulement l'ordre d'apparition de droite à gauche du dendrogramme.

Ce qui suit s'applique à chaque groupe inclus dans l'analyse par grappes :

Groupe 1 – Malaisie (MY), Mozambique (MZ), Nigeria (NG): La Malaisie a déjà été identifiée comme jouant un rôle majeur de centre de transit dans le commerce illégal d'ivoire pour les transports conteneurisés, tandis que le Mozambique et le Nigeria servent d'entrepôt ou points de sortie pour l'ivoire dans le sud et l'ouest de l'Afrique, respectivement. Ces trois pays se retrouvent dans la même grappe pour la première fois, affichant ensemble la cinquième plus haute moyenne de saisies effectuées de la période concernée, mais aussi la deuxième plus forte proportion de poids, indiquant que la fréquence et l'ampleur du commerce illégal d'ivoire sont des facteurs importants. Près de 60% du poids total saisi concerne des saisies de 500 kg ou plus, autrement dit que l'essentiel du trafic illégal d'ivoire à partir de ou à travers ces pays représente un niveau plus élevé d'activités criminelles organisées. Concernant les saisies effectuées, le taux LF (21%) est le quatrième plus faible de l'analyse par grappes, c'est à dire qu'une saisie sur cinq seulement impliquant ces pays dans la chaîne commerciale est effectuée par ces pays. La valeur de l'IPC pour la gouvernance est aussi le quatrième plus faible indiquant que la corruption pourrait être un problème sérieux nuisant à la lutte contre le commerce illégal d'ivoire; à cet égard, la Malaisie a de meilleurs IPC que le Mozambique ou le Nigeria. Enfin, le score du marché intérieur d'ivoire est le troisième par l'importance du fait de la situation du marché au Mozambique (Huang, 2013), et encore plus au Nigeria où le marché de Lekki offre toujours des quantités relativement importantes d'ivoire (Nkoke, en prép.). D'autre part, il est connu que le marché intérieur d'ivoire en Malaisie est pratiquement inexistant (Martin & Stiles, 2002).

Groupe 2 – Kenya (KE), République unie de Tanzanie (TZ), Ouganda (UG): Ces trois états de l'aire de répartition de l'éléphant en Afrique de l'Ouest, dont les commerces illégaux d'ivoire sont interconnectés depuis une dizaine d'années comme pays sources et exportateurs d'ivoire ou pays de transit pour des expéditions réunies ailleurs, se retrouvent dans une grappe pour la première fois (le Kenya et la Tanzanie étaient toutefois réunis dans l'analyse pour la CoP17). Pour la fréquence, ce groupe présente le troisième plus grand nombre de saisies, mais ces pays effectuent régulièrement et déclarent avec diligence des saisies à ETIS. Ensemble, ces pays affiche la quatrième valeur la plus élevée pour le poids d'ivoire dans cette analyse, mais comparée à l'analyse remise à la CoP17 cela représente en réalité une forte baisse. En outre, avec un taux LF collectif de 90%, quelque neuf saisies sur dix dans lesquelles ce groupe est impliqué sont effectuées par le groupe lui-même, ce qui est aussi un excellent résultat. Néanmoins, environ 60% du commerce en termes de poids représentent des mouvements d'ivoire de grande ampleur qui sont la marque de la criminalité transnationale organisée et la corruption pourrait être un problème, ce groupe ayant le score IPC le plus bas de cette analyse. Toutefois, le

score du marché intérieur de l'ivoire est le meilleur de toutes les grappes dans cette analyse, indiquant que le commerce local d'ivoire a été pratiquement éradiqué, autre évolution positive.

Groupe 3 – Bénin (BJ), République démocratique du Congo (CD), Congo (CG), Japon (JP), Afrique du Sud (ZA), Zambie (ZM): Cette grappe comprend cinq États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et le Japon, pays de consommation d'ivoire en Asie. Ce groupe représente des variables médianes pour le nombre moyen de saisies et la valeur moyenne en poids. Le taux LF collectif montre une performance convenable avec environ 60% du nombre de saisies effectuées par le groupe lui-même, mais individuellement le Japon et la République démocratique du Congo affichent une performance bien inférieure à celle de la moyenne du groupe. En outre, moins de la moitié de la valeur du poids total représente des mouvements d'ivoire à grande échelle, évoquant un niveau considérable d'activités criminelles dans beaucoup de ces pays. En termes de corruption, le score IPC se situe dans la moyenne parmi tous les groupes par grappes, mais le score lui-même est inférieur à la moyenne, toutefois, le score individuel du Japon est presque le double de la moyenne du groupe. Le score du marché intérieur est le cinquième plus élevé de cette analyse, principalement en raison de marchés plus actifs au Japon et en République démocratique du Congo.

Group 4 – Viet Nam (VN): Pour la première fois, le Vietnam se trouve dans une grappe unique. Connu depuis longtemps comme lieu de destination et de transit pour de grandes quantités d'ivoire (voir par exemple les analyses ETIS pour les CoP16 et CoP17), la situation du commerce illégal d'ivoire dans cette analyse est néanmoins plus problématique. En nombre moyen de saisies, le Vietnam est en quatrième position, mais pour la quantité d'ivoire commercialisé, il est en première position avec une valeur double de celle occupant la deuxième position et près de trois fois supérieure à celle de la troisième position, résultat plutôt spectaculaire. Près de 70% du poids concerne implique de grands mouvements de l'ivoire et donc la présence du crime organisé dans ce commerce. À 46%, le taux LF est limite, mais la mesure de la corruption par IPC est le deuxième plus bas de cette analyse. Le Vietnam est aussi au deuxième rang du score de marché intérieur d'ivoire le plus élevé dans cette analyse.

Groupe 5 – Chine (CN), RAS de Hong Kong (HK): Pour la première fois, la Chine n'est pas isolée dans une grappe unique mais associée à la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong. Cet appariement n'est pas surprenant car les commerces de l'ivoire de Chine et de Hong Kong ont longtemps été interconnectés. La moyenne des saisies pour ce groupe atteint les sommets de cette analyse. L'ampleur mesurée est aussi très importante, en troisième position, signalant un commerce de grande quantité d'ivoire. Plus de la moitié de la variable poids représente des mouvements à grande échelle d'ivoire, suggérant l'implication d'organisations criminelles transnationales. Point très positif pour cette grappe, elle affiche un taux LF exceptionnellement élevé à 90%, signe d'une excellente performance de leurs services. De même, l'IPC collectif, mesure de la corruption, est en troisième position dans cette analyse. Le score du marché intérieur de l'ivoire est le plus élevé de l'analyse, signifiant que le commerce d'ivoire fonctionnait durant la période examinée, alors qu'il faut rappeler que, sauf rares circonstances particulières, le marché intérieur légal de l'ivoire en Chine est fermé depuis le 31 décembre 2017.

Groupe 6 – Cameroun (CM), Gabon (GA), Inde (IN), Malawi (MW), Namibie (NA), Thaïlande (TH), Zimbabwe (ZW): Les sept pays de ce groupe sont tous États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ou d'Asie. Collectivement, cette grappe affiche des variables intermédiaires pour la moyenne des saisies et du poids, très proches des valeurs du Groupe 3, mais avec un taux LF supérieur, 77%; donc en moyenne, trois quarts des saisies dans lesquelles la grappe est identifiée dans la chaîne commerciale sont effectuées par les pays du groupe. À peine moins d'un tiers de ces saisies concerne des mouvements d'ivoire à grande échelle et donc suppose, quoiqu'à un degré réduit, des activités de criminalité organisée. La corruption peut poser un problème grave dans certains pays de ce groupe car la grappe est au troisième rang des plus faibles scores IPC, la Namibie détenant le meilleur et le Zimbabwe le pire. Pour le score du marché intérieur de l'ivoire, l'ensemble de la grappe est dans la fourchette moyenne, néanmoins, pris individuellement, le score du Zimbabwe dépasse le double de la moyenne agrégée.

Groupe 7 – Émirats Arabes Unis (AE), Angola (AO), Éthiopie (ET), France (FR), Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (GB), États-Unis d'Amérique (US): Cette grappe représente un groupe éclectique de deux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, un pays grande plaque tournante du Moyen-Orient reliant l'Afrique et l'Asie, deux pays d'Europe et un d'Amérique du Nord étant destination ou source d'ivoire principalement « ancien ». Concernant la fréquence, cette grappe effectue collectivement, beaucoup de saisies, ce qui la place au deuxième rang de cette analyse. Néanmoins, cette fréquence correspond à une valeur moyenne en termes de poids et aucunement à des mouvements d'ivoire à grande échelle, donc pas d'élément évoquant le crime organisé plutôt impliqué dans les gros volumes d'ivoire. Ainsi, l'absence totale de déclaration de saisie supérieure à 500 kg pour chacun de ces pays est le facteur clé les réunissant dans ce groupe, suivi d'une valeur relativement élevée du poids agrégé de saisies inférieures à 500 kg. Le taux LF, à 69%, indique que plus des deux tiers du total des saisies impliquant ces pays sont effectués par ces pays et pas ailleurs. Ce bon résultat est normalement appuyé par le fait que le groupe a le quatrième meilleur score IPC collectivement, mais

évalué individuellement, on constate de fortes différences, avec, par exemple, l'Angola et l'Éthiopie confrontés au plus grand défi sur le front de la corruption. Le score du marché intérieur de ce groupe est dans la fourchette moyenne, l'Angola et les marchés traditionnels de l'ivoire du Royaume Uni et des États-Unis ayant les scores nationaux les plus élevés du groupe, tandis que les scores de l'Éthiopie et des Émirats Arabes Unis montrent l'absence virtuelle de marché intérieur d'ivoire dans ces pays.

Groupe 8 – Indonésie (ID), Cambodge (KH), Singapour (SG), Sud Soudan (SS): Ce groupe compte trois pays d'Asie du Sud-Est, dont deux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie, et un de l'éléphant d'Afrique, le pays le plus récent d'Afrique, mais tous sont des pays de transit dans une certaine mesure, bien que l'Indonésie et le Cambodge puissent aussi être des destinations d'utilisation finale à part entière. Dans l'ensemble, le group montre un faible résultat en termes de fréquence, les saisies étant rares selon les données ETIS. Pourtant en collectif, cette grappe atteint la cinquième plus haute valeur en terme de poids, signe que les envois faits par ces pays ou dans lesquels ils sont impliqués sont plutôt importants. En effet, ce groupe a le deuxième score le plus haut (76%) pour la proportion du poids concernant de grands mouvements d'ivoire, signe distinctif d'une activité liée à la criminalité organisée. À 41%, le taux LF indique que moins de la moitié des saisies dans lesquelles ces pays sont impliqués sont effectuées par l'un de ces pays. Le score IPC moyen n'est pas très bon, la corruption pose donc certainement un problème dans certains pays, mais sûrement pas Singapour qui affiche le troisième meilleur IPC de tous les pays évalués ici. Le marché intérieur de l'ivoire du groupe est collectivement dans la gamme basse, mais le Cambodge est l'intrus dans cette mesure avec un score du marché intérieur bien au dessus de la moyenne.

Groupe 9 – Taiwan république de Chine (TW): Taiwan constitue sa propre grappe pour la première fois. La mesure de fréquence est la deuxième plus basse de cette analyse, signe d'une très faible participation au commerce illégal de l'ivoire en termes de saisies effectuées ou autre forme d'implication. Mais la mesure d'échelle est plus conséquente car Taiwan a été impliqué dans un seul grand mouvement d'ivoire en 2015 et pratiquement plus rien depuis. Ainsi, cette grappe affiche la plus forte valeur de poids (89%) évoquant les grands mouvements d'ivoire associés à la criminalité organisée, mais encore une fois à partir des données d'une seule saisie. Taiwan a un taux LF très élevé (88%) et le deuxième meilleur IPC de cette analyse. Le score marché intérieur est également bas, signe d'une très faible activité locale.

Groupe 10 – Botswana (BW), République tchèque (CZ), Égypte (EG), Italie (IT), Sri Lanka (LK), Togo (TG): Encore un groupe mixte de deux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et un de l'éléphant d'Asie, une nation du nord de l'Afrique qui est un marché d'utilisation finale, et deux pays européens. Les mesures de fréquence et de volume indiquent un petit nombre de saisies surtout de poids moyen, pas d'implications dans des mouvements massifs d'ivoire qui sont la marque du crime organisé. Avec 82%, quatre sur cinq saisies impliquant ces pays sont effectuées par les pays de ce groupe et le taux LF globalement élevé signale un bon niveau de respect des lois. Au total le score IPC est dans la moyenne, mais avec de fortes variations entre les pays de la grappe, le Togo et l'Égypte du mauvais côté du spectre en termes de corruption, le Botswana et la République tchèque du bon côté avec les meilleurs scores.

Groupe 11 – Belgique (BE), République de Centre Afrique (CF), Côte d'Ivoire (CI), Allemagne (DE), Guinée (GN), Pays-Bas (NL), Soudan (SD): Ce groupe est un mélange éclectique de quatre États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique (encore que le statut du Soudan soit à vérifier, le Sud Soudan, avec l'essentiel de l'aire de l'éléphant de l'ancien Soudan, étant devenu indépendant), et trois pays européens. Au total, le groupe est en position médiane pour le nombre moyen de saisies, mais, en fait, les trois nations d'Europe comptabilisent plus de 90% des saisies effectuées par ces pays ; le Soudan n'a déclaré aucune saisie à ETIS et la République de Centre Afrique une seule. De même, la valeur pondérale moyenne est à l'extrémité basse de l'échelle, mais là encore les trois pays européens représentent plus de 90% du poids, dont environ un tiers sont des saisies importantes d'ivoire ce qui indique sans doute un lien avec le crime organisé. Le taux LF (60%) est élevé, toujours du fait des résultats de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le score IPC se retrouve à la partie supérieure des valeurs moyennes, mais les trois pays européens affichent à l'unité des scores parmi les dix meilleurs pays, tandis que le Soudan, la République de Centre Afrique et la Guinée sont fortement exposés à la corruption. Le score du marché intérieur de l'ivoire est à égalité avec deux autres grappes en cinquième position, l'Allemagne, la Côte d'Ivoire et le Soudan affichant des scores supérieurs à la moyenne du groupe.

Groupe 12 – Autriche (AT), Australie (AU), Canada (CA), Suisse (CH), Espagne (ES), Nouvelle-Zélande (NZ): Cette grappe de pays plutôt riches d'Europe, Océanie et Amérique du Nord montre en général de bons résultats sur l'ensemble du spectre, sans implication dans un commerce illégal d'ivoire notable durant la période examinée. La mesure de fréquence est à l'extrémité basse de l'échelle, tandis que la valeur pondérale est la troisième plus basse de cette analyse, indiquant que la plupart des saisies concerne des produits d'ivoire travaillé sur le marché des effets personnels. Ce marché n'a rien à voir avec les mouvements massifs d'ivoire susceptibles de lien avec la criminalité organisé de haut niveau et le taux LF élevé indique que 70% des transactions dans lesquelles ces pays sont impliqués sont effectuées par l'un des pays du groupe. Le groupe affiche aussi le plus

haut score IPC, signe que la corruption n'est pas un problème. Enfin, le marché intérieur de l'ivoire est à la cinquième position la plus basse signe d'une présence d'objets anciens en ivoire ou d'ivoire pré Convention.

Groupe 13 – Liberia (LR), RAS Macao (MO), Maurice (MU), Philippines (PH): Cette grappe compte un État de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, un état insulaire de l'océan indien, une RAS chinoise et un pays d'Asie avec une petite industrie de l'ivoire produisant des articles religieux. Aucune de ces entités n'a déclaré de saisie d'ivoire à ETIS pour 2015-2017 et ensemble ce groupe n'a été impliqué que dans un total cinq autres saisies, avec 24 kg. Ainsi, le nombre moyen de saisies et leur poids selon les mesures de fréquence et d'échelle, respectivement, sont les plus basses parmi toutes les grappes dans cette analyse. De même aucun commerce enregistré par ETIS ne concerne de mouvements massifs d'ivoire, tandis que le taux LF est à zéro, aucun de ces pays n'ayant déclaré avoir effectué une saisie. L'IPC moyen est dans la gamme intermédiaire. Le marché intérieur de l'ivoire est aussi le deuxième plus bas de cette analyse.

Groupe 14 – République démocratique populaire Lao (LA), Qatar (QA), Turquie (TR): Un État de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie, la RDP Lao est un pays important de transit et de destination qui partage une frontière avec la Chine, tandis que le Qatar et la Turquie sont des pays de transit importants du fait de l'augmentation du marché de leurs lignes aériennes nationales dans les liaisons entre l'Afrique et plusieurs destinations d'Asie. Si la mesure de fréquence se trouve au degré le plus bas de l'échelle, celle du poids est au milieu supérieur, indiquant que l'essentiel des saisies concerne des niveaux commerciaux d'échange. En effet, 59% du poids concerne des mouvements massifs d'ivoire très probablement orchestrés par la criminalité transnationale organisée et, avec un taux LF de seulement 11%, à peine une saisie sur dix impliquant ces pays a été effectuée par ces pays mêmes. Et si l'IPC tombe dans le milieu de la fourchette, le score national de la RDP Lao est bien plus bas, évoquant un fort problème de corruption. Un résultat inquiétant car le score intermédiaire du marché intérieur de l'ivoire signale un marché croissant de l'ivoire en RPD Lao.

Groupe 15 – Burundi (BI), Ghana (GH), Guinée équatoriale (GQ), République de Corée (KR), Maroc (MA), Rwanda (RW), Arabie Saoudite (SA): Ce groupe fourre-tout réunit trois États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, un autre pays d'Afrique sans éléphants dernièrement mais qui fonctionnait toujours comme un entrepôt important du commerce de l'ivoire autrefois, et trois pays de l'Afrique du Nord, du Moyen Orient et d'Asie. Comme le Groupe 13, aucun de ces pays n'a déclaré de saisie d'ivoire à ETIS durant cette période, mais ils ont été collectivement impliqués dans 73 saisies effectuées ailleurs, dont deux tiers en provenance de Guinée équatoriale et du Ghana. Cependant, en termes de poids, ce commerce a été relativement faible plaçant cette grappe dans la deuxième position la plus basse en termes d'échelle. Ce commerce n'a concerné aucun mouvement d'envoi à grande échelle d'ivoire, ce qui signifie absence de criminalité organisée. Néanmoins le taux LF est nul car aucune saisie intérieure aux pays n'a eu lieu, et l'IPC n'est pas vraiment bon, deux facteurs susceptibles de compromettre une application efficace de la loi. La faiblesse du marché intérieur d'ivoire indique qu'aucun de ces pays n'a de marché local d'ivoire important.

Évaluation des résultats de l'analyse par grappes :

Le processus des Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) est un outil pratique sous la direction du Comité permanent pour contrer le commerce illégal d'ivoire en renforçant les contrôle du commerce de l'ivoire, en soutenant l'application de la loi et en améliorant la prise de conscience par le classement des pays en trois catégories de préoccupation :

- Catégorie A, les Parties les plus touchées par le commerce illégal d'ivoire;
- Catégorie B, les Parties visiblement touchées par le commerce illégal d'ivoire; et
- Catégorie C, les Parties touchées par le commerce illégal d'ivoire.

Comme précisé en Annexe 3 de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), chaque pays doit préparer un PANI précis décrivant une série d'actions ou d'activités urgentes avec un calendrier précis et une limite dans le temps pour leur mise en œuvre. Ensuite, le Comité permanent de la CITES permet aux pays de sortir du processus de supervision. L'analyse ETIS présentée à chaque CoP CITES est le mécanisme permettant d'identifier les pays devant être inclus dans le processus PANI en fonction de l'analyse des tendances contemporaines des données de saisies d'ivoire, mais les Parties à la CITES, via le Comité permanent sur recommandation du Secrétariat CITES, ont tout pouvoir de décision.

Pays de catégorie A

En examinant la figure 7, les statistiques explicatives du tableau 3 et la description des grappes, on peut classer les Groupes 1 et 4 dans les pays de catégorie A. **Malaisie, Mozambique, Nigeria et Vietnam** représentent

ensemble plus de la moitié (51%) du poids d'ivoire estimé saisi et déclaré durant cette période, dont près des trois quarts concernent des saisies à grande échelle signalant une activité criminelle de haut niveau (tableau 3). Les faibles taux LF et IPC indiquent des problèmes récurrents sur le front de l'application de la loi, et la plupart de ces pays – seule exception la Malaisie – sont préoccupants en termes de marché intérieur illégal d'ivoire. Pour les mêmes raisons, tous ces pays ont déjà été identifiés comme priorités de premier ou second rang des analyses ETIS remises aux CoP16 et CoP17, et tous font partie du processus PANI sous la houlette du Comité permanent de la CITES.

Malgré la prise en compte de plusieurs problèmes dans son PANI, le statut du **Vietnam** dans cette analyse s'est fortement détérioré. Il est préoccupant qu'en termes d'ampleur, le poids estimé du commerce illégal d'ivoire impliquant le Vietnam ait augmenté d'un tiers comparé à la période 2012-2014 du rapport remis à la CoP17; cette hausse substantielle est d'autant plus notable qu'elle se produit alors que le poids total estimé d'ivoire dans le commerce illégal pour la période 2015-2017 a connu une baisse non négligeable d'environ 20% par rapport aux trois années antérieures. Selon les données disponibles pour le présent rapport, le Vietnam est désormais la première destination pour l'ivoire illégal, dépassant la Chine (y compris la RAS Hong Kong), qui était jusque là en tête pour la valeur pondérale dans toutes les analyses ETIS depuis la CoP12 en 2004. La transformation de l'ivoire reste documentée au Vietnam et une gamme de produits en ivoire circule dans les magasins illégaux du pays et via le commerce sur internet et les réseaux sociaux, pour les clients nationaux comme pour le grand nombre d'acheteurs transfrontaliers en Chine (Nyugen *et al.*, 2018; WJC & IISD, 2016; Vigne & Martin, 2016). Les vendeurs vietnamiens s'occupent aussi de réexporter de l'ivoire brut en Chine continentale, avec une majoration de 20% du prix si les acheteurs préfèrent être livrés sur le territoire chinois plutôt que de prendre le risque de franchir eux-mêmes la frontière en contrebande (Xiao, 2018; WJC & IISD, 2016). Des études récentes font aussi état de liens avec des nouveaux fabricants et détaillants d'article d'ivoire en RDP Lao et au Cambodge (EIA, 2018a). Enfin, les données de la lutte contre la fraude montrent clairement que les organisations criminelles vietnamiennes opèrent à partir de plaques tournantes en Afrique, notamment en Angola, au Congo, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Togo, pour transporter l'ivoire d'Afrique en Asie, souvent en envoyant les chargements en Malaisie, RDP Lao ou au Cambodge avant de faire entrer l'ivoire au Vietnam (EIA, 2018a).

La **Malaisie** reste un pays de catégorie A en raison d'un rôle important de pays de transit dans le commerce illégal mais, durant la période à l'étude, ce pays est aussi devenu un entrepôt d'ivoire dans la région, regroupant l'ivoire pour une éventuelle exportation. De fait, les investigations ont révélé que la plus grande saisie d'ivoire (7030 kg) de la période, effectuée dans la RAS Hong Kong en juillet 2017, a non seulement été exportée de Malaisie, mais le conteneur avait été rempli sur le territoire malaisien avant l'exportation vers la RAS Hong Kong (CITES, 2018a). Les analyses scientifiques de l'ivoire ont révélé que l'essentiel provenait d'Afrique centrale, dont le Gabon, le Congo, le Cameroun et la République d'Afrique Centrale (McEwing *et al.*, 2018), il semble donc que les quantités exceptionnelles d'ivoire provenant du centre de l'Afrique aient été introduites en contrebande et stockées en Malaisie avant l'exportation en RAS Hong Kong. Il apparaît en outre qu'une autre saisie importante de 1400 kg d'ivoire effectuée au Vietnam en 2017 provenait aussi de Malaisie et ne concernait pas de cargaison conteneurisée (CITES, 2018a). Ainsi, le commerce illégal d'ivoire impliquant la Malaisie ne se limite plus aux cargaisons en transit, mais implique aussi le pays comme point important de consolidation et de distribution (UNODC, 2017). Des ressortissants de Malaisie ont aussi été identifiés à de nombreuses reprises dans les opérations de contrebande d'ivoire situées en Afrique et en Asie, souvent en collaboration avec des acteurs vietnamiens ou chinois du commerce illégal d'ivoire (EIA, 2018a). C'est pourquoi la Malaisie reste en catégorie A.

Deux pays africains, le **Mozambique** et le **Nigeria**, passent pour la première fois en catégorie A, comme sources et exportateurs importants d'ivoire illégal. La valeur en poids estimé du commerce illégal d'ivoire provenant de ces deux pays a augmenté d'environ 40% durant cette période par rapport aux résultats des trois années précédentes, 2012-2014, présentés à la CoP17. En partie en réponse au mouvement collectif de renforcement de la lutte contre le commerce illégal d'ivoire par le Kenya, la République unie de Tanzanie et l'Ouganda au sein de leurs frontières, il apparaît que les organisations criminelles transnationales actives auparavant dans ces pays ont déplacé leurs activités au Mozambique et au Nigeria (EIA, 2017). Pays comptant très peu d'éléphants, le Nigeria fonctionne comme entrepôt de l'ivoire illégal en provenance de l'ouest, du centre et même de l'est de l'Afrique (Milliken *et al.*, 2016; Wasser, 2015), tandis que le Mozambique a vu sa propre population d'éléphants sévèrement atteinte par le braconnage pour le commerce illégal d'ivoire (Thouless *et al.*, 2016). La présence d'ivoire sur les marchés physiques du Mozambique a diminué, mais la disponibilité sous le manteau demeure, sur demande (Huang, 2013; McKenzie *et al.*, 2018), tandis que le Nigeria dispose aussi d'un marché intérieur de l'ivoire persistant bien visible, surtout à Lagos (Nkoke, en prép.). La production d'articles en ivoire pour exportation vers l'Asie est particulièrement prononcée au Nigeria qui est au deuxième rang par le nombre de saisies et au troisième pour le poids d'articles saisis dans une évaluation des exportations commerciales de produits d'ivoire travaillé de l'Afrique vers l'Asie (tableau 4). Depuis la CoP17, il y a eu d'importants vols d'ivoire des stocks officiels du gouvernement au Mozambique (Frey, 2018), dont une partie a fait ensuite l'objet d'une

saisie à grande échelle au Cambodge (Frey, 2017a, b). Ces deux pays deviennent les deux bases majeures du commerce africain d'ivoire de cette analyse.

Pays de catégorie B

Pour cette analyse, les Groupes 2 et 5 constituent des pays de Catégorie B. Donc, **Kenya, République Unie de Tanzanie, Ouganda, Chine et RAS Hong Kong** se trouvent rassemblés et représentent ensemble 27% du poids estimé de l'ivoire entre 2015-2017, dont 58% pour des transactions impliquant des mouvements importants d'ivoire que l'on suppose mis en place par la criminalité organisée (tableau 3). Si l'ampleur de l'implication dans le commerce illégal d'ivoire est significative, une note encourageante est que les deux groupes affichent les taux LF les plus élevés, signe d'une lutte efficace face aux défis majeurs du commerce illégal tenace durant la période étudiée. Cet élément précis sert à distinguer ce groupe des grappes classées en Catégorie A. Cela dit, les trois pays africains ont le plus faible IPC de cette analyse (tableau 3), la corruption pourrait donc être un facteur négatif nécessitant une mise en garde, tandis que les deux pays asiatiques ont le plus haut score de marché intérieur d'ivoire, signe que la demande locale d'ivoire reste un moteur important. Tous ces pays participent au processus PANI depuis la CoP16, et tous ont fait des progrès considérables dans leur approche de divers problèmes liés au trafic d'espèces sauvages. Ainsi, la Chine a officiellement fermé son marché intérieur de l'ivoire le 31 décembre 2017, et la RAS Hong Kong a pris des décisions administratives pour éliminer son commerce intérieur d'ivoire d'ici la fin 2021. À la 70^e session du Comité permanent de la CITES (octobre 2018), le Comité a convenu que la Chine, le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie avaient 'substantiellement réalisé' leur PANI et pouvaient quitter le processus, tandis que la RAS Hong Kong devait rester dans le processus et présenter un rapport complet à la 73^e session du Comité permanent sur toute mesure complémentaire prise pour la réalisation de son PANI (CITES, 2018b). À partir de cette analyse, et notamment leur association avec des flux permanents de volume important d'ivoire illégal, la Chine, le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie sont désormais considérés comme des priorités de Catégorie B, tandis que la RAS Hong Kong devrait les rejoindre en passant de la Catégorie A à la Catégorie B.

Avec le Vietnam, la **Chine** et la **RAS Hong Kong** sont toujours au deuxième rang d'importance parmi les destinations de l'ivoire illégal pour la période examinée, bien que la proportion collective des quantités estimées du commerce soit désormais à moins de la moitié de ce que mentionnait le rapport ETIS à la CoP17. C'est bien sûr une évolution positive qui peut être liée en partie à des changements récents de stratégie qui ont commencé à limiter le commerce d'ivoire sur les marchés locaux. Au début 2017, les boutiques officiellement autorisées à vendre de l'ivoire légal en Chine ont entamé une transition pour se conformer à une interdiction de cette vente et à la fin de l'année avaient toutes fermé ou s'étaient tournées vers la vente d'articles sans ivoire tandis que la présence de produits d'ivoire illégal sur d'autres marchés physiques s'était fortement contractée dans les plus grandes métropoles, mais le commerce dans les villes moins contrôlées de deuxième ou troisième rang en Chine reste un problème sérieux (Zhao *et al.*, 2017; Xiao, 2018). Le commerce de produits en ivoire sur internet a aussi nettement diminué face aux actions concertées, mais des niveaux moins visibles de commerce illégal par le canal de réseaux sociaux moins ouverts restent un défi de taille pour les agents de la répression, avec beaucoup moins de signes de déclin (Zhao *et al.*, 2017; Xiao, 2018). Des marchés transfrontaliers de croissance rapide chez les voisins : Vietnam, Laos et Myanmar, restent des défis (Vigne & Martin, 2016, 2017, 2018; Nguyen *et al.*, 2018; WJC & ISSD, 2016). La RAS Hong Kong a aussi choisi de fermer son marché intérieur d'ivoire mais sans synchronisation avec la Chine et une application tardive maintiendra donc le commerce d'ivoire jusqu'à la fin 2021 sur le territoire. Plusieurs autres études documentent encore la présence d'organisations criminelles chinoises agissant depuis des bases en Afrique pour déplacer illégalement des chargements majeurs d'ivoire brut vers l'Asie (EIA, 2017; EIA, 2018a), et montrent que des entreprises de transformation de l'ivoire appartenant à des Chinois surgissent encore dans bien des régions d'Afrique (Nkoke *et al.*, 2017); les données ETIS indiquent que les saisies de produits d'ivoire travaillé quittant l'Afrique à destination de l'Asie ont beaucoup augmenté et que près de 60% des produits d'ivoire travaillé exportés d'établissements de transformation situés en Afrique ont été envoyés en Chine ou RAS Hong Kong comme pays ou territoire de destination (CITES, 2017). Ces dernières saisies sont un autre aspect de l'activité criminelle organisée avec le mouvement hors d'Afrique impliquant des passeurs, généralement des citoyens chinois transportant des articles en ivoire cachés sur le corps au moyen de vêtements conçus à cet effet (CITES, 2017).

Avec le temps, l'ancienne distinction entre la Chine et la RAS Hong Kong comme marchés distincts s'est estompée et en réalité il n'y a guère de justification pour continuer à analyser ces deux ensembles de données séparément, 21 ans après le retour de l'ex-colonie britannique à la Chine. Si le commerce de l'ivoire reste ostensiblement régi par des politiques distinctes sur le continent et le territoire, en tant que marché collectif de l'ivoire rien ne laisse supposer que les deux entités fonctionnent séparément. Si tout mouvement légal d'ivoire quel qu'il soit entre la Chine la RAS Hong Kong est officiellement soumis au système de permis CITES et que toute infraction doit faire l'objet de saisie, il ne semble pas que cela se produise car pour l'ETIS il n'y a eu que trois saisies en Chine d'ivoire illégal, en provenance de la RAS Hong Kong, pour la période 2015-2017. En revanche, pour les périodes 2012-2014 et 2009-2011, il y a eu 59 et 383 saisies, respectivement, effectuées en

Chine de produits d'ivoire provenant de la RAS Hong Kong. De récentes études du commerce de la RAS Hong Kong continuent pourtant à indiquer que les acheteurs chinois du continent sont les principaux consommateurs du commerce actuel d'ivoire de la RAS Hong Kong (Lau *et al.*, 2017; Martin & Vigne, 2015). Les déclarations de saisies impliquant des régions frontalières de la Chine sont aussi très rares. Par exemple, on signale que 80% et 90% des produits en ivoire vendus sur les marchés de l'ivoire en pleine expansion du Laos et Myanmar, respectivement, impliquent des consommateurs de Chine continentale (Vigne & Martin, 2017, 2018). Pourtant, les données de saisies en Chine pour 2016 et 2017 ne signalent que deux saisies d'ivoire venant du Vietnam et rien du tout pour le Laos, Myanmar ou le Cambodge, un autre pays au marché de l'ivoire en augmentation à destination principalement de consommateurs chinois (Nguyen and Frechette, 2017). De plus, ces dernières années, les données fournies à ETIS par l'Autorité de gestion CITES en Chine ne semblent pas inclure de saisies effectuées au-delà des compétences des autorités douanières aux ports d'entrée. En fait, des reportages de média en open source mentionnent nombre de saisies effectuées par les Bureaux de sécurité forestière provinciaux et divers organismes de police à l'intérieur du pays, mais ces cas ne sont pas inclus dans les données transmises à ETIS. Ainsi, l'absence de signalement doit être un facteur de préoccupation concernant les données de la Chine dans les analyses ETIS.

Pour 2009-2014, l'Afrique de l'est était le premier point de sortie d'Afrique de l'ivoire illégal avec le commerce du **Kenya**, de **République Unie de Tanzanie** et d'**Ouganda** tous fortement interconnectés, surtout les chargement importants passant par les ports maritime de Mombasa, Dar es Salaam et Zanzibar. Au total, les flux commerciaux d'ivoire de, par et vers ces trois pays ont connu collectivement une chute d'environ 60% par rapport à la période 2012-2014, mais chaque pays reste classé dans les dix premiers pour l'ampleur du commerce de l'ivoire par cette analyse. Dans le processus PANI, ces trois pays ont nettement amélioré leur législation et les résultats de la lutte contre la fraude, avec plus d'arrestations, de poursuites et des sanctions plus sévères contre le trafic d'ivoire, mais l'aboutissement de cet effort a été compromis du fait de négligences, voire d'actions criminelles, par la police, les procureurs et les magistrats durant les enquêtes et les délibérations du tribunal (Karani, 2018a, 2018b; Morris, 2018). Ainsi, des organisations criminelles bien financées ont continué à utiliser ces pays à des fins de commerce illégal. Au Kenya par exemple, en 2014 la condamnation très médiatisée d'un suspect objet d'une notice rouge d'INTERPOL, Feisal Mohamed Ali, lors de la saisie de 2152 kg d'ivoire a ensuite été renversée par la Haute Cour deux ans après le jugement et il a été libéré en août 2018; la décision de la cour mentionnait une longue liste de transgressions d'investigation et judiciaires (Chepkwony, 2018). Un observateur a déclaré que le cas "*révèle des problèmes graves dans le système de la justice criminelle qui sapent le fragile progrès dans le renforcement de la réponse du Kenya au crime contre la vie sauvage*" (Karani, 2018a). Trois sur huit (37,5%) des saisies à grande échelle (>800 kg) effectuées avant novembre 2016 en République Unie de Tanzanie ont fait l'objet de poursuites menant à la condamnation de suspects, mais le traitement des cinq autres cas semble très lent (données TRAFFIC non publiées). Ces exemples soulignent combien les problèmes et événements situés hors compétences des autorités peuvent compromettre tout progrès dans la lutte contre le trafic de la vie sauvage.

Pays de Catégorie C

Tous les autres pays et territoires compris dans l'analyse par grappe sont d'une façon ou d'une autre "affectés par le commerce illégal d'ivoire", mais parmi eux plusieurs présentent des caractéristiques particulières nécessitant un suivi rigoureux à l'avenir. Cela concerne la **République démocratique du Congo**, le **Congo** et **l'Afrique du Sud** du Groupe 3, le **Cameroun**, le **Gabon** et le **Zimbabwe** du Groupe 6, **l'Angola**, les **Émirats Arabes Unis** et **l'Éthiopie** du Groupe 7, le **Cambodge** et **Singapour** du Groupe 8, la **République Démocratique populaire Lao** et la **Turquie** du Groupe 14, et le **Burundi** du Groupe 15. Le rôle joué par chacun de ces quatorze pays dans le commerce illégal d'ivoire peut devenir plus problématique si la situation change dans un futur proche.

En Afrique, les quatre pays d'Afrique centrale – **Cameroun**, la république du **Congo**, la **République Démocratique du Congo** et le **Gabon** restent une préoccupation car ils sont toujours sources majeures d'ivoire dans une sous-région où les populations d'éléphant ont fortement décliné (Maisel *et al.*, 2013), mais subissent toujours les plus forts pourcentage d'abattage illégal (PIKE) pour 2017, signe qu'une menace très sévère de braconnage demeure (CITES, 2018c). Si leur identification comme pays d'origine dans nombre de transactions illégales d'ivoire est souvent noyée dans l'information sur les voies commerciales, tous ces pays montrent des valeurs pondérales plutôt élevées pour la période 2015-2017. Néanmoins, comme les analyses scientifiques des envois d'ivoire saisis d'au moins 500 kg n'ont pas été systématiques durant cette période (voir tableau 2), il est très probable que l'ampleur du commerce d'ivoire attribué à ces pays soit fortement sous-évaluée dans ce rapport. On estime que la plus forte proportion de l'ivoire expédié illégalement du Nigeria et du Benin dans la présente évaluation provient d'Afrique centrale, comme dans le cas de l'ivoire exporté du Nigeria et du Togo dans l'analyse remise à la CoP17 (Wasser *et al.*, 2015). D'ailleurs, la plus forte saisie de la période par la RAS Hong Kong de 7013 kg d'ivoire de Malaisie, s'est avérée contenir de l'ivoire de la région d'Afrique centrale centrée sur ces pays ; néanmoins, il n'a pas été possible d'affecter dans ce rapport d'estimations de valeurs pondérales

individuelles à ces pays car les mouvements transfrontaliers des populations d'éléphant affectées ont empêché de répartir les quantités d'ivoire au niveau national (McEwing *et al.*, 2018). Le Cameroun joue souvent le rôle de pays de transit pour les mouvements d'ivoire d'Afrique centrale vers les ports d'exportation ouest africains et pour l'ivoire sculpté du Nigeria, et il y a peu, le port de Douala était un point de sortie pour de volumineuses expéditions d'ivoire. Des études récentes indiquent que la République Démocratique du Congo reste le seul pays de ce groupe possédant encore un marché intérieur de l'ivoire conséquent (Nkoke *et al.*, 2017), et les exportations à échelle commerciale d'articles d'ivoire travaillé en Asie se poursuivent (CITES, 2017; EIA, 2018b). On a annoncé des mesures gouvernementales pour clore le commerce intérieur d'ivoire à Kinshasa, la capitale, mais la situation présente du marché local reste à vérifier. Ces quatre pays tous participants au processus PANI depuis la 65^e session du Comité permanent restent engagés dans l'application de leurs plans d'action.

Dans le sud de l'Afrique, des quantités considérables d'ivoire sont entrées dans le commerce international d'**Afrique du Sud**, dont une expédition à grande échelle de 2478 kg vers le Vietnam en 2017, la cinquième plus grande saisie de la période. Si les niveaux du PIKE ont augmenté pour la plus grande population d'éléphants d'Afrique du Sud dans le parc national Kruger (CITES, 2018c), l'essentiel de la saisie vietnamienne d'ivoire d'Afrique du Sud ne serait pas originaire du pays. Cela semble confirmé par d'autres saisies enregistrées montrant que de petites quantités d'ivoire brut du Botswana, du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe entrent parfois en Afrique du Sud, soulevant des soupçons de regroupement d'ivoire de pays voisins pour future exportation illégale. Le traitement d'ivoire clandestin destiné à l'exportation existe aussi en Afrique du Sud, avec quelque 116 saisies d'ivoire travaillé signalées durant cette période, représentant 364 kg d'ivoire, dont sept cas où entre 125 et 852 articles d'ivoire travaillé ont été recensés. À l'aéroport O.R. Tambo International, plate-forme régionale du transport aérien, les vols directs entre Johannesburg et diverses destinations asiatiques sont possibles, et des correspondances indirectes transitent par les Émirats Arabes Unis (Dubai et Abu Dhabi), le Qatar (Doha) et la Turquie (Istanbul) vers l'Asie. Les synergies de la participation de groupes criminels transnationaux dans le trafic illégal d'abalone, de corne de rhinocéros et d'ivoire d'éléphant restent un défi constant pour la lutte contre la fraude en Afrique du Sud (Rademeyer, 2016 a, b). Le rapport MIKE documente une hausse du braconnage d'éléphants dans l'ensemble du sud de l'Afrique en 2017 (CITES, 2018c), et s'il persiste, cela pourrait faire de l'Afrique du Sud un point de sortie majeur vers l'Asie pour l'ivoire illégal.

Le **Zimbabwe** et l'**Angola** sont des pays de Catégorie C reconnus comme les deux pays d'origine ou d'exportation les plus importants pour les envois de produits d'ivoire travaillé quittant l'Afrique pour les marchés d'Asie. Les données de la période 2015-2017 sont présentées tableau 4, avec le Zimbabwe et l'Angola comme source de 38% de ce commerce par le nombre de saisies et le poids de produits d'ivoire concernés. Ce commerce implique très fréquemment des passeurs par voie aérienne et, en général, les articles les plus transportés incluent des bracelets, pendentifs, baguettes et sceaux en ivoire, avec les deux tiers en poids et 83% en nombre de saisies destinés à la Chine, la RAS Hong Kong ou le Vietnam. Les sculpteurs d'ivoire, Asiatiques, seraient actifs dans les deux pays. Le Zimbabwe est aussi une source majeure d'ivoire brut, avec 3552 kg saisis durant cette période, dont plus d'une demi tonne en Afrique du Sud provenant du Zimbabwe. L'Angola a aussi effectué ou été impliqué dans la saisie de 1732 kg d'ivoire brut. L'Angola a été classé pays de Catégorie C aux CoP16 et CoP17 et il participe au processus PANI depuis la 65^e session du Comité permanent. Le Zimbabwe, lui, est classé pays de Catégorie C pour la première fois.

Tableau 4: Pays d'origine ou d'exportation derrière les mouvements commerciaux de produits d'ivoire travaillé (10+kg) d'Afrique 2015-2017 (ETIS, 6 juin 2018)

Pays	Nb. de saisies	Poids (kg)	Pays	Nb. de saisies	Poids (kg)
Zimbabwe	34	1,403.71	Ouganda	2	68.57
Angola	16	926.77	Afrique du Sud	3	62.05
Nigeria	29	833.90	Congo	2	55.91
Côte d'Ivoire	7	735.90	Sénégal	1	50.18
Égypte	2	342.86	Sud Soudan	2	49.29
République démocratique du Congo	5	310.50	Djibouti	1	41.04
Kenya	2	270.00	Ghana	1	40.90
Zambie	5	257.54	République Centrafricaine	1	29.14
Malawi	3	226.29	République Unie de Tanzanie	1	16.43

Pays	Nb. de saisies	Poids (kg)	Pays	Nb. de saisies	Poids (kg)
Éthiopie	6	207.29	Guinée	1	15.46
Burundi	2	120.00	Bénin	1	14.29
Namibie	3	75.67	TOTAL	130	6,153.70

Avec chacun une compagnie aérienne nationale très prospère, l'**Éthiopie**, les **Émirats Arabes Unis** et, progressant durant la période 2015-2017, la **Turquie** jouent un rôle majeur de plates-formes de transit entre l'Afrique et l'Asie. Concernant le mouvement d'ivoire transformé d'Afrique vers l'Asie, les Émirats Arabes Unis ont effectué ou été impliqués dans 44 saisies, avec 1749 kg d'ivoire, présents au tableau 4; seuls huit de ces cas, pour un poids de 688 kg, ont été saisis aux Émirats Arabes Unis. L'Éthiopie était le pays d'origine ou exportateur dans 18 autres saisies présentées tableau 4, pesant 838 kg, avec trois seulement saisies en Éthiopie, tandis que quatre autres saisies, pour 135 kg d'ivoire, ont transité sans problème par la Turquie sans interdit. Ainsi, sur un total de 2334 kg d'ivoire transitant par la Turquie durant cette période, 1 kg seulement a été saisi par les autorités. Ces preuves croissantes de la transformation de l'ivoire en Afrique pour exportation sur les marchés d'Asie indiquent que ce trafic ne fera que croître avec un fort recours au transport aérien pour connecter producteurs et consommateurs. Une surveillance stratégique de certaines lignes aériennes est donc essentielle car les maillons faibles seront toujours exploités pour transporter l'ivoire illégal jusqu'à l'acheteur final.

Avec aucun éléphant et une très modeste participation à quatre transactions commerciales d'ivoire illégal durant la période, le **Burundi** est classé en Catégorie C pour une raison principale : il détient l'un des plus vieux, plus grands et souvent controversés, stocks d'ivoire d'Afrique inscrits à la CITES et dont on observe des fuites constantes dans le commerce international. Il a été inscrit par la CITES en 1989, un an après l'adhésion du Burundi à la CITES en novembre 1988, et l'histoire précise de ce stock est présentée dans le document CoP13 Doc. 29.6, d'octobre 2004, par le rapport "*Mission de vérification du stock d'ivoire au Burundi: Rapport au Secrétariat CITES, 23 septembre 2004*" par M. Simon Milledge et M. Edison Nuwamanya, et dans le SC50 Doc. 21.4 qui donne le point de vue du gouvernement du Burundi. Au nom du Secrétariat CITES, le stock a été inventorié par TRAFFIC et le programme MIKE de la CITES en 2004, chaque pièce étant recomptée, repesée et la totalité du stock compilée dans une base de données numérique, soit 15 485 défenses pesant 83 978 kg. Ce stock a été placé dans sept conteneurs scellés installés sur un site militaire gardé à Bujumbura, la capitale du pays. À la suite d'une saisie en mars 2015 en Ouganda à l'aéroport d'Entebbe de quatre fûts étiquetés 'Beurre de karité' prêts à l'exportation vers Singapour, TRAFFIC a identifié 18 défenses portant clairement les marquages particuliers du stock d'ivoire 1989 du Burundi. Un rapport confidentiel a été préparé par TRAFFIC et immédiatement remis au Secrétariat CITES en avril 2015. Depuis, au moins trois autres saisies, deux à Kampala, Ouganda en septembre 2016 et février 2017, et une en juin 2016 à Juba, Sud Soudan, contenaient des défenses et des morceaux d'ivoire portant un marquage correspondant au stock 1989 du Burundi. Ce sont près de 84 tonnes d'ivoire qui pourraient se trouver dans le commerce illégal et le gouvernement du Burundi n'a pas encore fait la moindre déclaration à propos de ce stock d'ivoire ancien. Lors du SC70, dans une intervention le gouvernement d'Ouganda notait l'absence de progrès et demandait au Secrétariat de clarifier le statut de ce stock. Ce problème restant irrésolu depuis le premier rapport il y a trois ans, le Burundi est considéré comme un pays de Catégorie C à surveiller.

En Asie, trois pays affichent des valeurs pondérales assez élevées en termes de flux commerciaux d'ivoire d'après les informations de la chaîne commerciale indépendamment du lieu effectif des saisies. À cet égard, **Singapour**, avec plus de 12,7 tonnes d'ivoire pour la période 2015-2017, a la sixième valeur pondérale la plus élevée de tous les pays de cette analyse, dont 5,3 tonnes saisies par les autorités de Singapour. Les autorités du Kenya, d'Ouganda et du Zimbabwe ont saisi d'importants envois d'ivoire devant transiter par Singapour à six occasions ces années-là. Cela n'a rien de surprenant sachant que plus de 30 millions de conteneurs passent chaque année par le port de Singapour, ce qui en fait le deuxième plus grand port de conteneurs du monde durant toute cette période. Singapour n'ayant pas de marché intérieur de l'ivoire, ces mouvements d'ivoire sont de nature strictement transitoire vers la Chine, la RAS Hong Kong ou le Vietnam où se trouve la demande. Le 'défi du transit' semble bien cerné par les autorités qui admettent la nécessité d'une surveillance permanente, mais en raisons de l'ampleur des flux du commerce d'ivoire dans cette analyse, Singapour se retrouve dans la Catégorie C.

Le **Cambodge** et la **République démocratique populaire Lao**, autres nations d'Asie Sud-Est, sont en Catégorie C en raison de leur fonction première de destinations d'utilisation finale avec des marchés intérieurs de l'ivoire en augmentation, mais aussi pour leur rôle, parfois, de pays de transit pour l'ivoire destiné à d'autres. À cet égard, le Cambodge a servi de 'porte dérobée' à la criminalité transnationale organisée pour l'ivoire destiné au sud du Vietnam (Gray *et al.*, 2017; EIA, 2018a; 2018b), et la RDP Lao a été un canal à la fois pour le Vietnam

et la Chine (EIA, 2015; 2018b). Les valeurs pondérales des flux de commerce d'ivoire impliquant le Cambodge et la RDP Lao dans leur chaîne était de 6,7 tonnes et 7,2 tonnes, respectivement, pour la période concernée (soit les deuxième et troisième plus élevées parmi tous les pays de Catégorie C). Ces dernières années, le marché intérieur de l'ivoire de la RDP Lao a connu une croissance exponentielle avec une majorité des points de vente d'ivoire appartenant à des négociants de Chine continentale et des acheteurs chinois se portant acquéreurs de 80% de l'ivoire vendu au Laos selon une étude de marché exhaustive (Vigne & Martin, 2017). Récemment, la pression du gouvernement au Laos a provoqué une certaine contraction du marché (EIA, 2018b), mais la lutte contre la fraude reste généralement faible. De même des études au Cambodge montrent que les marchés de l'ivoire dans le pays sont "*surtout alimentés par la demande étrangère, surtout des Chinois*", même si la consommation locale de produits d'ivoire existe, notamment à Phnom Penh, capitale du Cambodge (Nguyen & Frechette, 2017). Le Cambodge était classé en Catégorie C dans l'analyse ETIS à la CoP16 mais placé en Catégorie B dans le rapport à la CoP17, tandis que la RDP Lao a été identifiée en Catégorie C dans les deux analyses ETIS, CoP16 et CoP17. Depuis la 65^e session du Comité permanent les deux pays sont engagés dans le processus PANI.

QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSIONS

Conclusions de l'analyse des tendances :

La présente analyse porte sur les tendances du commerce illégal de l'ivoire de 2008 à 2017 en suivant l'activité de ce commerce illégal par les indices de transaction et de poids. On peut en déduire les conclusions suivantes :

- Au cours des quatre dernières années, notre meilleure estimation de l'activité du commerce illégal d'ivoire montre un déclin annuel progressif après avoir culminé en 2012 et 2013, mais de larges intervalles de confiance sont associés aux résultats (figure 4). Si l'inclusion de données de saisie supplémentaires pour 2017 peut quelque peu modifier ces résultats dans les analyses futures, le commerce illégal de l'ivoire semble montrer un certain recul, notamment dans la catégorie de poids élevé d'ivoire brut. Sous la pression constante du processus PANI mené par la CITES et de nouvelles décisions politiques majeures comme la fermeture historique par la Chine de son marché intérieur de l'ivoire, on ne peut douter que le commerce illégal d'ivoire connaît une surveillance mondiale et une répression bien plus intenses qu'avant. La période actuelle de fluctuation et d'adaptation suggère le début d'une baisse de l'activité mais savoir si elle se poursuivra va demander un suivi attentif. En outre, il faut tenir compte du fait qu'un déclin du commerce illégal d'ivoire correspond aussi à la diminution globale des populations d'éléphants en Afrique (Thouless *et al.*, 2016).
- Concernant le volume du commerce illégal d'ivoire, la forte baisse de saisies de grandes quantités d'ivoire se traduit par une baisse équivalente des meilleures estimations de la quantité relative d'ivoire en poids dans le commerce mondial. Si ce déclin se confirme lorsque des données plus complètes pour 2017 seront disponibles, ce sera une évolution bienvenue car attendue depuis longtemps. Cependant, une telle tendance peut être due en partie à un déplacement de la transformation de l'ivoire d'Asie en Afrique et devra donc être suivie de près. De plus, la diminution du poids ne se traduit pas nécessairement en une réduction de la pression sur les éléphants d'Afrique si le poids moyen des défenses diminue aussi ; ainsi, les éléphants plus jeunes aux défenses plus petites pourraient constituer une plus grande part du commerce si la pression du braconnage continue à cibler des populations déjà réduites.

Conclusions de l'analyse par grappes :

L'analyse par grappes, concentrée sur l'évaluation des données relatives au commerce illégal de l'ivoire pour la période 2015-2017, appelle les conclusions suivantes :

- Cette analyse par grappes montre quelques changements importants par rapport aux résultats d'évaluations antérieures. Ainsi, la **Malaisie**, le **Mozambique**, le **Nigeria** et le **Vietnam** sont désormais considérés comme des pays à examiner en priorité en **Catégorie A** en raison de leur liens avec les flux les plus importants du commerce illégal d'ivoire durant la période examinée.
- La **Chine**, la **RAS Hong Kong**, le **Kenya**, la **République unie de Tanzanie** et l'**Ouganda** sont considérés comme des priorités en **Catégorie B**, ce qui est signe d'une amélioration de la situation de ces entités puisque lors des analyses par grappes antérieures elles l'étaient en Catégorie A.
- On considère que ces 14 pays : **Angola**, **Burundi**, **Cambodge**, **Cameroun**, République du **Congo**, **République démocratique du Congo**, **Éthiopie**, **Gabon**, **République démocratique populaire Lao**,

Singapour, Afrique du Sud, Turquie, Émirats Arabes Unis et Zimbabwe sont considérées comme priorités de **Catégorie C**.

Références

Burn, R.W. and Underwood, F.M. (2012). *A new statistical modelling framework to interpret ivory seizures data: A technical report describing the new modelling framework for analysing seizures data from the Elephant Trade Information System*. Mathematics Report series (1/2013), Department of Mathematics and Statistics, University of Reading, UK.

Chepkwony, D.O. (2018). *Ruling of Lady Justice D.O. Chepkwony in Republic of Kenya in the High Court of Kenya, Mombasa, Criminal Appeal No. 87 of 2016, Feisal Mohamed Ali alias Feisal Shahbal, Appellant, vs Republic, Respondent*. 03 August 2018, Mombasa, Kenya.

Chou, H. W. (2018). *China's ivory auction market: A comprehensive analysis of legislation, historical data and market survey results*. TRAFFIC, Cambridge, UK.

CITES (2017). *Status of Elephant Populations, Levels of Illegal Killing and the Trade in Ivory: A Report to the Cites Standing Committee*. SC69 Doc. 51.1, Annex. Sixty-ninth meeting of the Standing Committee, CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 31 pp.

CITES (2018a). *Status of Elephant Populations, Levels of Illegal Killing and the Trade in Ivory: A Report to the Cites Standing Committee, SC70 Doc. 49.1, Annex*. Seventieth meeting of the Standing Committee, CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 25 pp.

CITES (2018b). *Summary, SC70 Sum. 2 (Rev. 1) (01/10/18)*. Seventieth meeting of the Standing Committee, CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 10 pp.

CITES (2018c). *Report On Monitoring The Illegal Killing Of Elephants (mike)*, CoP18 Doc. 54.2, CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 20 Pp.

EIA (2015). *Sin City: Illegal wildlife trade in Laos' Golden Triangle Special Economic Zone*. Environmental Investigation Agency, London, United Kingdom.

EIA (2017). *The Shuidong Connection: Exposing The Global Hub Of The Illegal Ivory Trade*. Environmental Investigation Agency, London, United Kingdom.

EIA (2018a). *Exposing The Hydra: The Growing Role Of Vietnamese Syndicates In Ivory Trafficking*. Environmental Investigation Agency, London, United Kingdom.

EIA (2018b). *Taking Stock: An assessment of progress under the National Ivory Action Plan process*. Environmental Investigation Agency, London, United Kingdom.

Frey, A. (2017a). Ivory seized in Cambodia is from elephants slaughtered in Mozambique. 22 February 2017, *Club of Mozambique*, Maputo, Mozambique. <https://clubofmozambique.com/news/ivory-seized-cambodia-elephants-slaughtered-mozambique/>

Frey, A. (2017b). Nearly 800 kilos of ivory hunting trophies vanish in northern Mozambique. 3 May 2017, *Club of Mozambique*, Maputo, Mozambique. <http://clubofmozambique.com/news/nearly-800-kg-of-ivory-hunting-trophies-vanish-in-northern-mozambique/>

Frey, A. (2018). *SERNIC officers and forestry officer arrested in relation to Lichinga ivory stockpile theft*. 30 May 2018, *Club Mozambique*, Maputo, Mozambique. <https://clubofmozambique.com/news/sernic-officers-and-forestry-officer-arrested-in-relation-to-2016-lichinga-ivory-stockpile-theft-mozambique/>

Gray, T., Milliken, T., Vuthravong, K., Gauntlett, S. (2017). Cambodia's increasing role in the African ivory and rhinoceros horn trade. *TRAFFIC Bulletin* 29 (2): 45-46. TRAFFIC, Cambridge, United Kingdom.

Huang, H. (2013). The Chinese ivory smugglers in Africa. <https://www.chinadialogue.net/article/show/single/en/6540-The-Chinese-ivory-smugglers-in-Africa>

- Karani, J. (2018a). Feisal acquittal blow to justice. *The Star*, 16 August 2018. Nairobi, Kenya. https://www.the-star.co.ke/news/2018/08/16/big-read-feisal-acquittal-blow-to-justice_c1802692
- Karani, J. (2018b). Ivory traffickers gain from flawed judicial system. *Daily Nation*, 18 August 2018. Nairobi, Kenya. <https://www.nation.co.ke/oped/opinion/ivory-traffickers-gain-from-flawed-judicial-system/440808-4717478-15a26ce/index.html>
- Lau, W., Xu, L., Guan, J., Xiao, Y. (2017). *Closing Strategy: Ending ivory trade in Hong Kong*. TRAFFIC East Asia - Hong Kong.
- Maisels, F., Strindberg, S., Blake, S., Wittemyer, G., Hart, J., ... Warren, Y. (2013). Devastating decline of forest elephants in Central Africa. *PLoS One*, 8 (3), e59469.doi.org/10.1371/journal.pone.0059469.
- Martin, E. and Vigne, L. (2015). *Hong Kong's Ivory: More items for sale than in any other city in the world*. Save the Elephants, Nairobi, Kenya.
- McEwing, R., Sitam, F., Bourgeois, S. (2018). Witness Statement on forensic examination of ivory samples derived from 4 July 2017 seizure of 7.2 tonnes of elephant ivory in Hong Kong.
- McKenzie, D., Swails, B. & Valoi, E. (2018). The Last Hope for Elephants: Can a Chinese law help stop the slaughter in Africa? Exclusive report, 16 June 2018, CNN, Atlanta, U.S.A. <https://edition.cnn.com/2018/06/19/africa/mozambique-ivory-trade-china-africa-intl/index.html>
- Milliken, T., Underwood, F.M., Burn, R.W., Sangalakula, L. (2016a). *The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 17th meeting of the Conference of the Parties*. CoP17 Doc. 57.6 (Rev. 1) Annex, CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 29 pp.
- Milliken, T., Underwood, F.M., Burn, R.W., Sangalakula, L. (2016b). *Addendum to the Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 17th meeting of the Conference of the Parties to CITES*. CoP17 Doc. 57.6 (Rev. 1) Addendum, CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 5 pp.
- Morris, C. (2018). The appeal acquittal of Feisal Mohamed Ali: A victory for rule of law, a process corrupted, or both? *Mongabay*, 17 August 2018. <https://news.mongabay.com/2018/08/the-appeal-acquittal-of-feisal-mohamed-ali-a-victory-for-rule-of-law-a-process-corrupted-or-both-commentary/>
- Krishnasamy, K., Milliken, T., Savini, C. (2016). *In Transition: Bangkok's Ivory Market – An 18-month survey of Bangkok's ivory market*. TRAFFIC, Southeast Asia Regional Office, Petaling Jaya, Selangor, Malaysia.
- Nkoke, S.C. (In Prep.). *Lagos, Nigeria: A snapshot survey into a thriving illegal ivory market*. TRAFFIC Central Africa, Yaounde, Cameroon.
- Nkoke, S.C., Lagrot, J.F., Ringuet, S., Milliken, T. (2017). *Ivory Markets in Central Africa - Surveys in Cameroon, Central African Republic, Congo, the Democratic Republic of the Congo and Gabon: 2007, 2009, 2014/2015*. TRAFFIC, Yaounde, Cameroon and Cambridge, United Kingdom.
- Nguyen, M. D. T., Indenbaum, R. A., Willemsen, M. (2018). *From Tusk to Trinket: Persistent Illegal Ivory Markets in Viet Nam*. TRAFFIC Ha Noi, Viet Nam
- Nguyen, T. & Frechette, J. L. (2017). The market for elephant ivory in Cambodia. *TRAFFIC Bulletin* 29 (2): 65-72. TRAFFIC, Cambridge, United Kingdom.
- Rademeyer, J. (2016a). *Tipping Point: Transnational organized crime and the 'war' on poaching*. Part one of two-part investigation, July 2016, the Global Initiative against Transnational Organized Crime, Geneva, Switzerland.
- Rademeyer, J. (2016b). *Beyond Borders: Crime, conservation and criminal networks in the illicit rhino horn trade*. Part two of two-part investigation, July 2016, the Global Initiative against Transnational Organized Crime, Geneva, Switzerland.
- Thouless, C.R., Dublin, H.T., Blanc, J.J., Skinner, D.P., Daniel, T.E., Taylor, R.D., Maisels, F., Frederick H. L., Bouché, P. (2016). African Elephant Status Report 2016: an update from the African Elephant Database. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 60 IUCN / SSC Africa Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland.

Underwood, F.M., Burn, R.W., Milliken, T. (2013). Dissecting the Illegal Ivory Trade: An Analysis of Ivory Seizures Data. *PLoS One* 8 (10): e76539.

UNODC (2017). Criminal justice response to wildlife crime in Malaysia: A rapid assessment. United Nations Office on Drugs and Crime Regional Office for Southeast Asia and the Pacific, United Nations Building, 3rd floor, Rajadamnern Nok Avenue, Bangkok 10200, Thailand.
https://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/Publications/2017/Malaysia_Assessment_-_09.pdf

Vigne, L. (2017). A tale of two cities – Ivory trade comparisons in Khartoum/Omdurman and Addis Ababa. *Pachyderm*, No. 58: 88-96. Nairobi, Kenya.

Vigne, L. and Martin, E. (2018). *Myanmar's Growing Illegal Ivory Trade with China*. Save the Elephants, Nairobi, Kenya.

Vigne, L. and Martin, E. (2017). *The Ivory Trade of Laos: Now the fastest growing in the world*. Save the Elephants, Nairobi, Kenya.

Vigne, L. and Martin, E. (2016). *Viet Nam's Illegal Ivory Trade Threatens Africa's Elephants*. Save the Elephants, Nairobi, Kenya.

Wasser, S.K., Brown, L., Mailand, C., Mondol, S., Clark, W., Laurie, C., Weir, B.S. (2015). Genetic assignment of large seizures of elephant ivory reveals Africa's major poaching hotspots. *Science* 349 (6243) 84-87.

Webber, L., Shepherd, C. R., Krishnasamy, K. (2013). Reduction in Demand for Ivory in Singapore, but Transit Trade Vigilance Needed. *TRAFFIC Bulletin* 25 (2): 79-84. TRAFFIC International, Cambridge, United Kingdom.

WJC & IISD (2016). *Wildlife Justice Commission Public Hearing: Viet Nam Investigation, 14-15 November 2016*. A publication of the International Institute for Sustainable Development. WJC Bulletin, The Hague, Netherlands>

Xiao, Y. (2018). *China's Ivory Market After the Ivory Trade Ban in 2018*. TRAFFIC Briefing, September 2018. TRAFFIC, Cambridge, United Kingdom.

Zhao Y. K., Xu L., Xiao Y. Guan J., Lau W. (2017) Revisiting China's Ivory Markets in 2017. TRAFFIC Briefing paper. August 2017.

**BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DECISIONS**

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et source de financement provisoires suivants.

Le budget estimé pour la mise en œuvre d'ETIS (2020 – 2023) est présenté ci-dessous. Un financement a été prévu pour ETIS dans la proposition présentée à l'Union européenne pour la prochaine phase de l'application du programme MIKE. Comme indiqué en Annexe 2 du document CoP18 Doc. 69.2, l'Union européenne précise qu'elle ne sera pas en mesure de fournir un financement couvrant l'intégralité des coûts mentionnés dans la proposition de budget présentée pour le Programme MIKE en Afrique pour 2020 – 2023 et que d'autres sources de financement devront donc être assurées pour couvrir le coût total du programme ETIS (manquent environ 200 000 \$US).

Résultats attendus	Budget
Intégrité opérationnelle du fonctionnement d'ETIS comme système de suivi du commerce illégal mondial d'ivoire et autres produits de l'éléphant maintenue.	USD 360,000
Site web ETIS au profit des Parties à la CITES en deux langues maintenu.	USD 100,000
Techniques de suivi, protocoles de recherche et méthodes analytiques pour comprendre les moteurs, routes commerciales, marchés et autres facteurs liés au commerce illégal d'éléphants et de leurs produits sont affinés et/ou élaborés.	USD 218,000
Résultats analytiques, données et information d'ETIS pour soutenir la prise de décision et aider à connaître et comprendre les mécanismes de production, diffusion et communication du commerce des produits de l'éléphant.	USD 202,000
Total	USD 880,000